

# Les créateurs demandeurs d'emploi accompagnés dans leur projet de création d'entreprise 2004-2005



Etude statistique réalisée par l'Observatoire de l'Agence  
Pour la Création d'Entreprises (APCE) et l'Observatoire du  
Réseau des Boutiques de Gestion (RBG)

# Les créateurs demandeurs d'emploi accompagnés dans leur projet de création d'entreprise

Etude réalisée par Sandrine Plana de l'Observatoire de l'APCE et Laetitia Charissoux de l'Observatoire du RBG

Pourquoi cette collaboration entre l'Observatoire de l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE) et l'Observatoire du Réseau des Boutiques de Gestion (RBG)?

Les deux Observatoires ont décidé de rapprocher leurs chiffres pour affiner leurs connaissances du public créateur demandeur d'emploi accompagné.

Les demandeurs d'emploi représentent près de 90% des créateurs accompagnés par les Boutiques de Gestion. L'analyse de l'Observatoire de l'APCE apporte des données qualitatives très riches à l'Observatoire des Boutiques de Gestion, ainsi qu'une comparaison entre les créateurs demandeurs d'emploi accompagnés et les créateurs demandeurs d'emploi non accompagnés. L'analyse des chiffres des Boutiques de Gestion apporte une expertise « terrain » à l'analyse de l'APCE ainsi que des données sur l'accompagnement avant création du demandeur d'emploi, sur le profil du créateur demandeur d'emploi handicapé, sur le profil du créateur demandeur d'emploi migrant et sur le plan de financement.

La comparaison des deux analyses montre que les chiffres de chaque Observatoire sont très proches sur la quasi-totalité du profil. Seules quelques différences ont été relevées, principalement sur les secteurs d'activité et les catégories socioprofessionnelles antérieures.

# Sommaire

<b>Ière partie – Analyse APCE .....</b>	<b>4</b>
<b>I – Les créateurs chômeurs accompagnés par des professionnels et leur entreprise .....</b>	<b>9</b>
<b>II - Comparaison entre les créateurs chômeurs accompagnés et ceux non accompagnés.....</b>	<b>13</b>
<b>III – Comparaison des chômeurs accompagnés de longue durée et des chômeurs accompagnés de courte durée.....</b>	<b>17</b>
<b>IV – Différences entre les chômeurs accompagnés d’Ile-de-France et ceux de France hors Ile-de-France.....</b>	<b>21</b>
<b>IIème partie – Analyse RBG .....</b>	<b>25</b>
<i>Analyse comparative du profil APCE et du profil Boutique de Gestion</i>	
<b>I - Profil du créateur « demandeur d’emploi accompagné » .....</b>	<b>28</b>
<b>II- Profil du créateur demandeur d’emploi handicapé .....</b>	<b>36</b>
<b>III- Profil du créateur demandeur d’emploi migrant.....</b>	<b>38</b>
<b>IV – Comparaison entre les demandeurs d’emploi accompagnés de courte durée et les demandeurs d’emploi accompagnés de longue durée .....</b>	<b>41</b>
<b>V- Comparaison entre les demandeurs d’emploi accompagnés d’Ile-de-France et les demandeurs d’emploi accompagnés de l’ensemble des autres régions françaises.....</b>	<b>43</b>

# Analyse APCE



# Sommaire

<b>I – Les créateurs chômeurs accompagnés par des professionnels et leur entreprise</b> .....	<b>9</b>
A- Profil des créateurs chômeurs .....	9
B- Motivations et objectifs des créateurs chômeurs .....	10
C- Profil de l'entreprise .....	10
D- Financement.....	11
E- Les relations du chef d'entreprise avec l'extérieur .....	12
<b>II - Comparaison entre les créateurs chômeurs accompagnés et ceux non accompagnés</b> .....	<b>13</b>
A- Le financement du projet .....	13
B- Le profil des créateurs .....	14
C- Le profil des entreprises .....	16
D- Les relations du chef d'entreprise avec l'extérieur .....	16
<b>III – Comparaison des chômeurs accompagnés de longue durée et des chômeurs accompagnés de courte durée</b> .....	<b>17</b>
A- Les ambitions des créateurs .....	17
B- Des populations économiquement plus fragiles.....	17
C- Quelques caractéristiques particulières chez les créateurs .....	18
D- Le financement du projet .....	18
E- Quelques caractéristiques de l'entreprise .....	19
F- Qu'en est-il des créateurs qui n'ont pas bénéficié d'un accompagnement par des professionnels ? .....	20
<b>IV – Différences entre les chômeurs accompagnés d'Ile-de-France et ceux de France hors Ile-de-France</b> .....	<b>21</b>
A- Les secteurs d'activités .....	21
B- Le financement du projet .....	22
C- Le profil des chefs d'entreprises .....	22
D- Les motivations des chefs d'entreprise.....	23
E- Qu'en est-il des créateurs qui n'ont pas bénéficié d'un accompagnement par des professionnels ? .....	24

Les données utilisées pour la réalisation de cette fiche sont issues de l'enquête Sine 2002. Elles portent sur un échantillon national de 47 668 entreprises créées ou reprises durant le premier semestre de l'année 2002 et interrogées en septembre de la même année. Pour permettre une bonne représentativité de l'échantillon, ce dernier a été stratifié selon trois critères : la région d'implantation du siège de l'entreprise, l'activité de l'entreprise et l'origine de la création. Les réactivations intervenues moins de deux ans après la cessation de l'entreprise ne sont pas prises en compte dans cette enquête. Seules les réactivations de plus de deux ans sont intégrées dans les créations pures (cas le plus fréquent) ou dans les reprises.

La première vague d'interrogation de cette enquête nous permet de connaître les caractéristiques des entreprises, le profil de leur dirigeant et les modalités de mise en place du projet.

Afin de se rapprocher le plus possible de la population des créateurs accompagnés par les Boutiques de Gestion, nous avons décidé de traiter dans cette analyse uniquement des créations pures d'entreprises dont les dirigeants étaient chômeurs durant la période qui a juste précédé la création d'entreprise et qui ont été accompagnés par des professionnels lors de la mise en place de leur projet.

Les créateurs accompagnés par des professionnels sont des dirigeants qui déclarent avoir eu recours à des organismes de soutien à la création d'entreprise (au vu de notre connaissance concernant les créateurs aidés par des organismes de soutien à la création d'entreprise dans le Nord-Pas-de-Calais, nous savons que ces déclarations sont sous-estimées), mais également des créateurs qui déclarent avoir eu recours à une formation volontaire. Dans cette analyse, ces créateurs seront qualifiés de créateurs accompagnés par différence avec les créateurs non accompagnés qui déclarent donc n'avoir eu recours ni à un organisme de soutien à la création d'entreprise, ni à une formation volontaire dans le cadre de la mise en place de leur projet.

En 2002, 18% des créateurs de France ont bénéficié d'un accompagnement de professionnels lors de la mise en place de leur projet, dont 9 % déclarent avoir été accompagnés par un organisme de soutien à la création et 12 % avoir suivi une formation à titre volontaire.

Les chômeurs représentent une majorité des créateurs accompagnés : 60 % des créateurs accompagnés par des professionnels sont des chômeurs. La part des chômeurs est plus importante parmi ceux qui déclarent avoir eu recours à un organisme de soutien à la création d'entreprise (70 %) que parmi ceux qui ont suivi une formation volontaire (56 %).

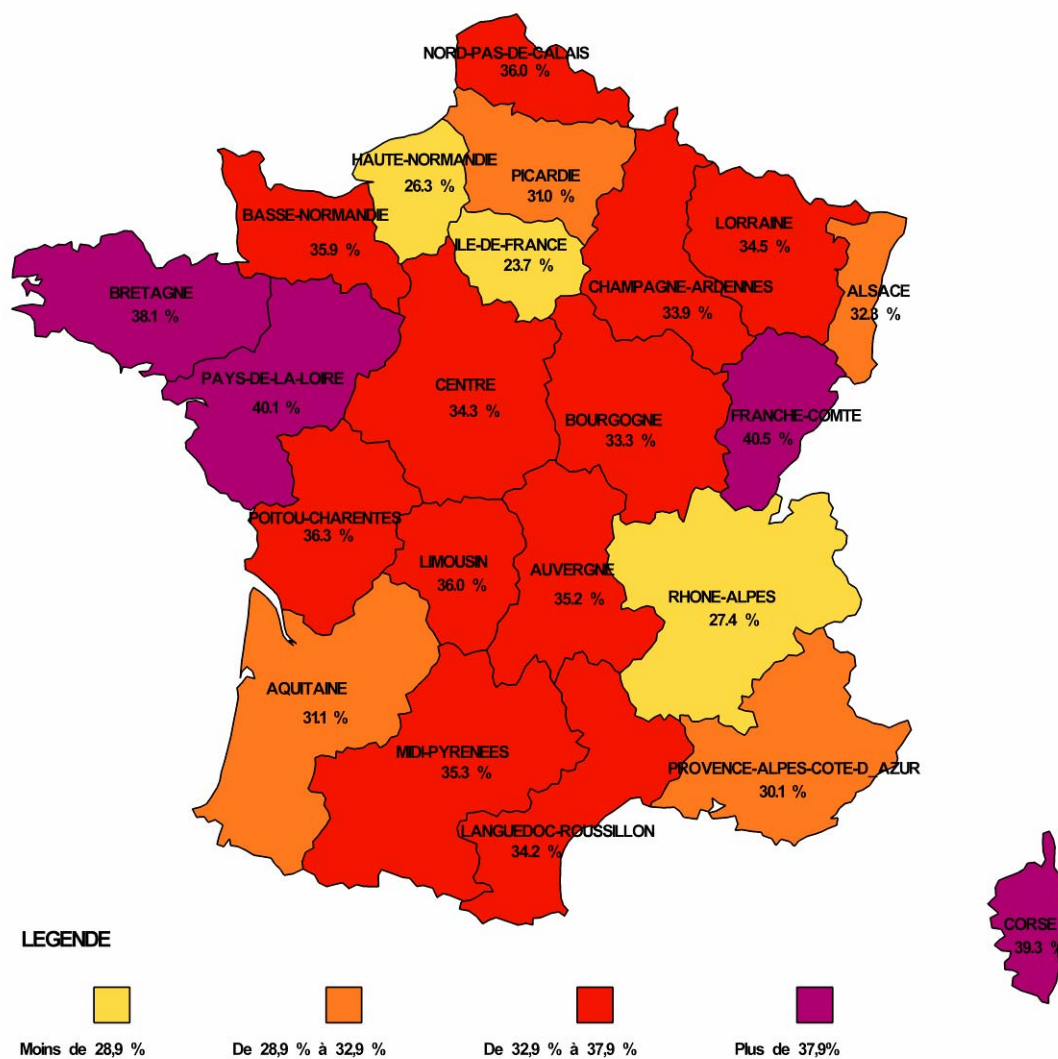
Il faut noter que les chômeurs créateurs accompagnés par des professionnels représentent 11 % des créateurs de France.

Les chômeurs sont deux à trois fois plus nombreux que les inactifs et les actifs à bénéficier d'un accompagnement de professionnels (10 % des actifs, 16 % des inactifs et 31 % des chômeurs). De plus, l'accompagnement par des professionnels est plus fréquent pour les chômeurs de longue durée (34 %) que pour les chômeurs de courte durée (28 %).

La proportion de créateurs accompagnés par des professionnels parmi les chômeurs (courte ou longue durée) varie de 24 % à 40 % selon la région (voir la carte ci-après).

Les quatre régions qui comptent proportionnellement le plus de chômeurs accompagnés sont des régions fortement rurales (Bretagne, Franche-Comté, Pays-de-la-Loire et Corse). A l'inverse, les trois régions qui en recensent le moins sont des régions fortement urbaines (Ile-de-France, Haute-Normandie, Rhône-Alpes).

## Proportion de créateurs chômeurs accompagnés parmi l'ensemble des créateurs chômeurs



Cartographie : ©ARTICQUE



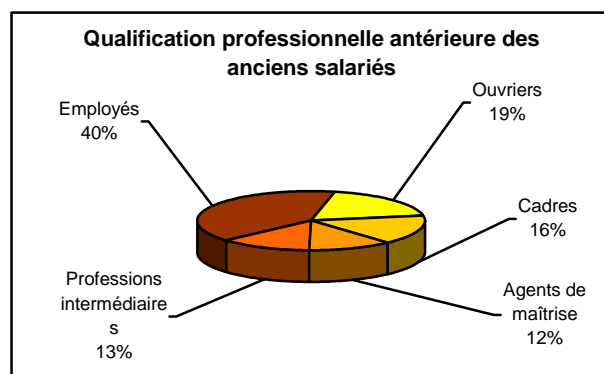
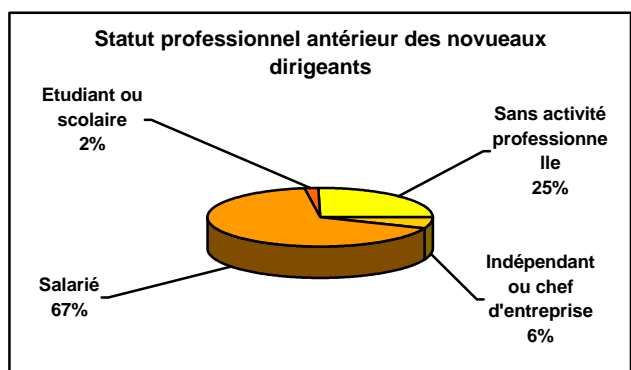
# I – Les créateurs chômeurs accompagnés par des professionnels et leur entreprise

## A- Profil des créateurs chômeurs

Les chômeurs accompagnés sont majoritairement des hommes (67 %) et sont en moyenne âgés de 37,9 ans. Ils sont aussi très majoritairement de nationalité française (92 %).

Trois créateurs sur dix sont titulaires d'un CAP-BEP et 29 % d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Parmi ces derniers on recense essentiellement des créateurs titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 (40 % des diplômés de l'enseignement supérieur).

Durant leur dernière expérience professionnelle, près des deux tiers avaient le statut de salarié. Ces derniers avaient principalement acquis une qualification professionnelle d'employé (40 %) et seulement 16 % avaient une qualification de cadre.



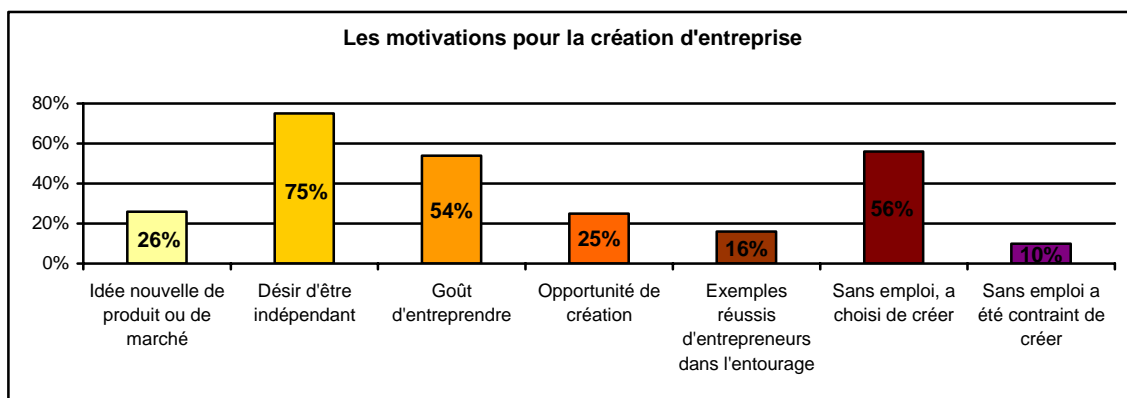
Une minorité de créateurs avaient déjà créé une entreprise dans le passé (23 %). D'ailleurs très peu étaient chefs d'entreprise ou indépendants durant leur dernière expérience professionnelle (6 %, ce pourcentage prenant aussi en compte les conjoints collaborateurs). Les nouveaux dirigeants qui avaient déjà créé une entreprise dans le passé ont principalement connu une période de retour au salariat avant de créer leur entreprise en 2002. Ainsi, seulement 17 % des créateurs qui avaient déjà créé une entreprise dans le passé étaient indépendants ou chefs d'entreprise juste avant la création survenue en 2002 et 56 % étaient salariés.

L'activité de l'entreprise créée est proche de celle exercée par le créateur durant son expérience professionnelle antérieure pour 43 % des nouveaux dirigeants.

Près d'un tiers des créateurs percevaient un minimum social avant la création de l'entreprise, le plus souvent le RMI (55 % de ceux qui percevaient un minimum social).

## B- Motivations et objectifs des créateurs chômeurs

La création de l'entreprise a essentiellement été motivée par le désir d'être indépendant (75 %), le goût d'entreprendre (54 %) et le chômage qui est devenu une opportunité permettant au chômeur de choisir une nouvelle orientation professionnelle (56 %). Il faut noter que 10 % des créateurs se sont sentis contraints à créer au vu de leur "inactivité" professionnelle.



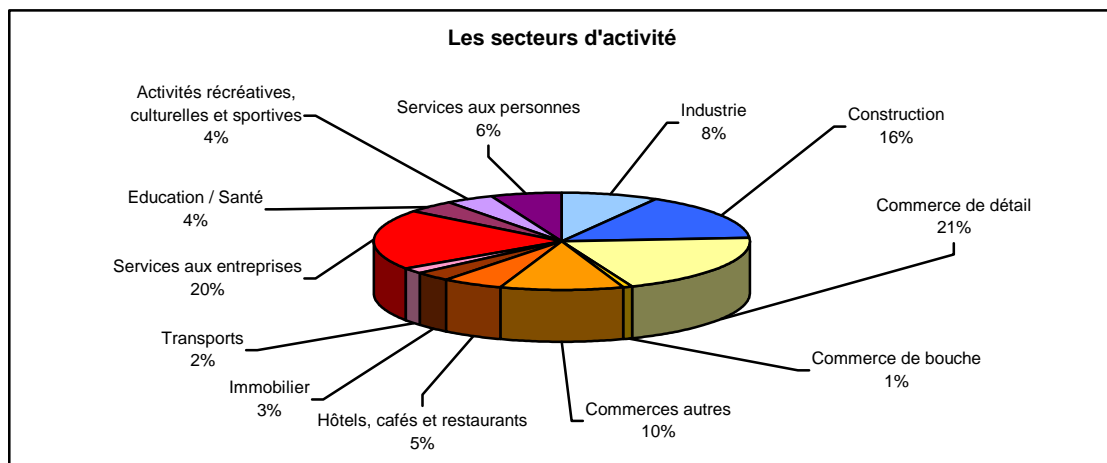
L'objectif principal des créateurs est essentiellement d'assurer leur propre emploi (64 %). Cette observation est confortée par le faible nombre de nouveaux dirigeants prévoyant de créer des emplois salariés supplémentaires dans les mois qui suivent l'enquête (25 %), mais aussi par un emploi salarié au démarrage peu fréquent (9 % des entreprises emploient des salariés). Une large majorité déclare avoir créé son entreprise de façon durable.

Dans cette logique d'assurer son propre emploi, très peu de créateurs pratiquent une autre activité principale parallèlement à celle de nouveau chef d'entreprise (6 %). Par ailleurs, ceux qui pratiquent une autre activité prévoient près de trois fois plus souvent de créer leur entreprise pour une durée limitée (17 % contre 6 % pour ceux qui ne pratiquent pas une autre activité).

## C- Profil de l'entreprise

Les nouvelles entreprises sont essentiellement immatriculées sous forme d'entreprise individuelle (72 %). En ce qui concerne les entreprises immatriculées sous forme de personne morale, très peu partagent leur capital social avec d'autres sociétés (9 %). Par ailleurs, cette participation est le plus souvent majoritaire (61 % des sociétés partageant leur capital social).

La création d'entreprise se fait essentiellement dans des activités de type commerce (40 %, essentiellement le commerce de détail) et des activités de type services (35 %, principalement les services aux entreprises). Il faut aussi noter que le secteur de la construction représente 18 % des créations.



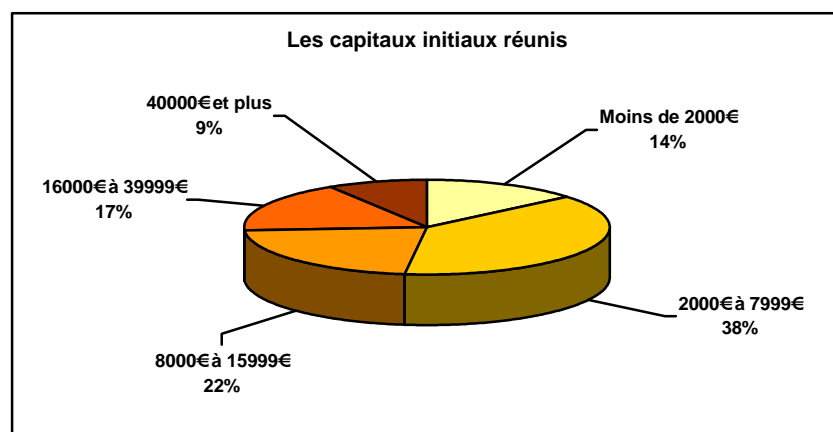
Près de deux entreprises sur cinq sont des entreprises artisanales. L'artisanat est majoritairement présent dans les secteurs de la construction (96 % des entreprises de ce secteur sont inscrites au répertoire des métiers), du commerce de bouche (83 %), de l'industrie (82 %) et des services aux personnes (67 %).

La clientèle de ces entreprises, essentiellement locale ou de proximité (54 %), se compose majoritairement de particuliers (74 %) et compte plutôt un grand nombre de clients (64 %).

Ces nouvelles entreprises sont peu en contact avec d'autres entreprises dans la mesure où seulement 6 % d'entre elles sont liées à un réseau d'enseigne (davantage par concession ou comme agent de marque) et 15 % partagent des fonctions avec d'autres entreprises (achat, vente...). Il faut noter par ailleurs que près de trois entreprises sur dix pratiquent la sous-traitance, le plus souvent en qualité d'activité annexe.

## **D- Financement**

Plus de la moitié des entreprises ont réuni moins de 8 000 € de capitaux initiaux.



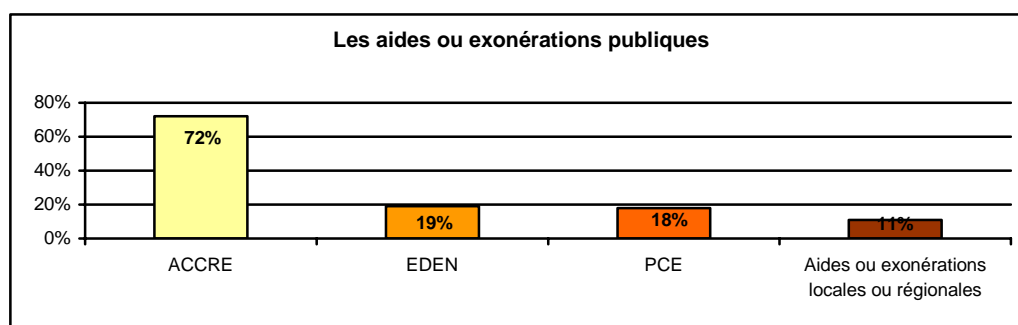
Selon les secteurs d'activité, les capitaux initiaux réunis varient de façon importante. Le secteur des transports ainsi que l'ensemble des activités de type commerce ont nécessité des capitaux initiaux plus importants (31 % à 50 % ont réuni au moins 40 000 € contre 26 % pour l'ensemble des secteurs). Au sein des activités de type

commerce, ce sont les secteurs du commerce de bouche et des hôtels, cafés et restaurants qui ont réuni les capitaux initiaux les plus conséquents (respectivement 42 % et 50 % ont réuni au moins 40 000 €). En revanche, trois secteurs nécessitent des fonds moins importants pour démarrer leur activité : l'éducation/santé (12 % ont réuni au moins 40 000 € de capitaux initiaux), la construction (16 %) et les services aux entreprises (19 %).

L'emprunt bancaire dans le cadre du financement du projet est relativement répandu puisque 45 % des créateurs d'entreprise sont concernés. Le plus souvent, les nouveaux dirigeants ont contracté un emprunt bancaire au titre de l'entreprise (31 %). Il faut également noter que pour 18 % des entreprises, le financement du projet a bénéficié de subventions ou de primes.

L'accès au prêt bancaire est étroitement lié aux capitaux initiaux réunis. En effet, plus les capitaux initiaux sont élevés, plus l'accès au prêt bancaire est important : 8 % des créateurs ayant réuni moins de 2 000 € de capitaux initiaux ont contracté un emprunt bancaire contre 79 % de ceux ayant réuni au moins 40 000 €.

Une large majorité de créateurs d'entreprises ont bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques dans le cadre de leur projet (80 %). Ces aides proviennent très essentiellement de l'ACCRE (72 %).



Les aides et exonérations publiques semblent faciliter l'accès aux prêts bancaires. En effet, les créateurs ayant bénéficié de telles aides sont plus nombreux à avoir contracté un emprunt bancaire (49 % contre 28 % des créateurs n'en ayant pas bénéficié). Cette relation concerne essentiellement les prêts bancaires au titre de l'entreprise et, dans des proportions nettement moins importantes, les prêts bancaires en nom propre du chef d'entreprise. Il faut préciser que le rapport entre aide ou exonération publique et emprunt bancaire se retrouve pour chacune des aides citées précédemment.

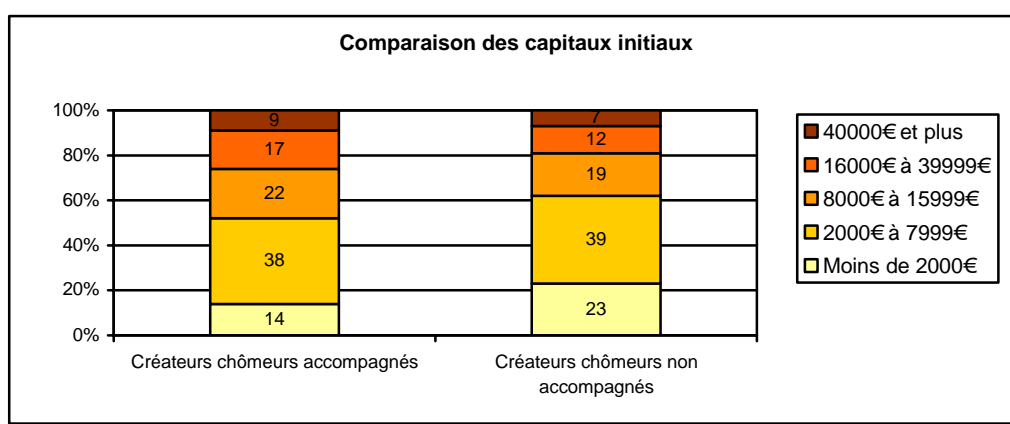
### ***E- Les relations du chef d'entreprise avec l'extérieur***

Les créateurs sont isolés aussi bien dans la mise en place du projet que dans la direction de l'entreprise dans la mesure où peu d'entre eux bénéficient de soutien : 28 % ont bénéficié d'un soutien dans la mise en place du projet et 17 % bénéficient de l'aide de co-dirigeants. Dans les deux cas, le soutien vient essentiellement du conjoint. Les créateurs sont nombreux à avoir bénéficié de relations professionnelles pour démarrer leur entreprise (52 %). Cette aide est essentiellement le fait de clients (63 % de ceux qui ont bénéficié de ces aides).

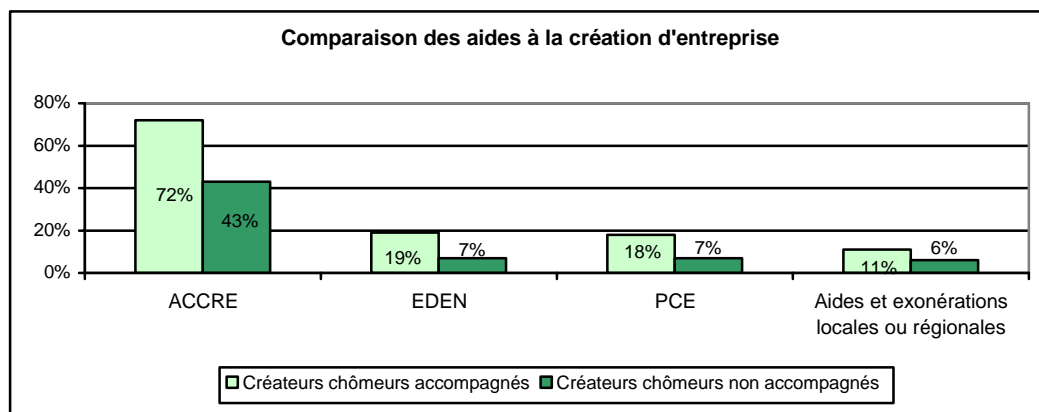
## II - Comparaison entre les créateurs chômeurs accompagnés et ceux non accompagnés

### A- Le financement du projet

- **Les créateurs qui ont été accompagnés ont réuni des capitaux initiaux plus importants que ceux qui ne l'ont pas été.** Ainsi, 26 % des créateurs accompagnés ont réuni au moins 40 000 € de capitaux initiaux alors que cela ne concerne que 19 % de ceux qui ne sont pas accompagnés.



- **L'accès aux prêts bancaires est plus fréquent pour les créateurs accompagnés** (45 % contre 31 % des créateurs non accompagnés) et plus particulièrement l'accès aux prêts bancaires au titre de l'entreprise (31 % contre 21 %). Cette différence n'est pas directement liée aux capitaux initiaux réunis (bien que plus importants pour les créateurs accompagnés) puisqu'à tranche de capitaux initiaux égale, l'accès aux emprunts bancaires est toujours plus important pour les créateurs accompagnés. *Peut-être devons-nous y voir une relation avec le montage du projet pour les créateurs accompagnés ?*
- Les créateurs accompagnés sont bien plus nombreux à avoir bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques pour mettre en place leur projet : 80 % des créateurs accompagnés ont bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques contre 49 % des créateurs non accompagnés. L'accès plus important aux aides pour les créateurs accompagnés concerne toutes les formes d'aides.

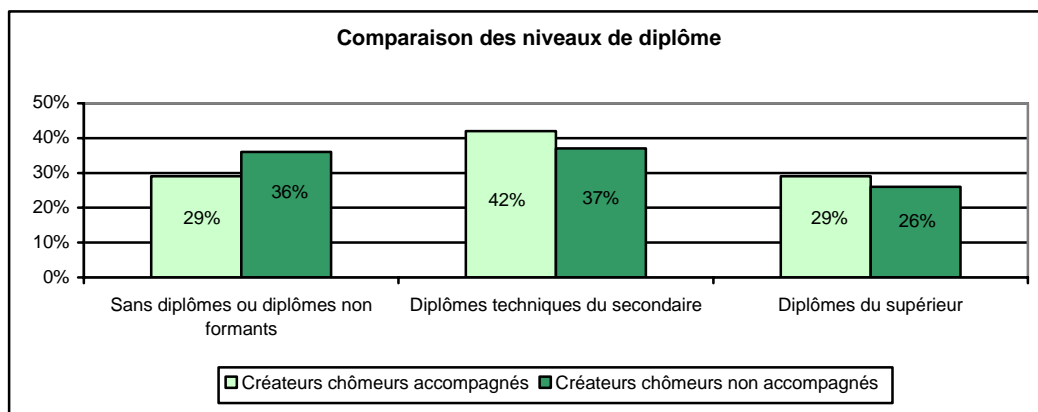


Le nombre plus important de créateurs accompagnés ayant contracté un emprunt bancaire est sous l'influence conjointe des aides plus importantes pour cette catégorie de créateurs, mais aussi d'un accès aux emprunts plus facile pour eux. En effet, le nombre d'emprunts bancaires est plus important pour les créateurs ayant bénéficié d'aides que pour ceux qui n'en ont pas bénéficié.

## **B- Le profil des créateurs**

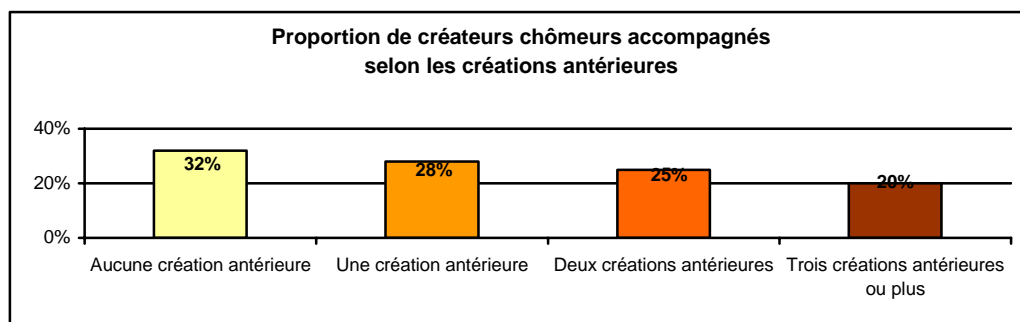
- On recense davantage de femmes parmi les créateurs accompagnés (33 % contre 24 %).
- Les trois grands types d'activités sont concernés par cette différence bien qu'elle soit plus prononcée dans les activités de type services (43 % des créateurs accompagnés de ce secteur sont des femmes contre 33 % des non accompagnés) que dans les deux autres. En outre, la part plus importante de femmes au sein des créateurs accompagnés se retrouve dans un certain nombre de secteurs d'activité : les services aux personnes (84 % contre 77 %), l'éducation/santé (68 % contre 54 %), les hôtels, cafés et restaurants (52 % contre 36 %), le commerce de détail (43 % contre 38 %) et l'industrie (29 % contre 20 %).
- Le niveau de qualification scolaire diffère en fonction de l'accompagnement par des professionnels. Ainsi les créateurs accompagnés sont moins souvent sans diplôme ou titulaires d'un diplôme non formant<sup>1</sup> (36 % contre 29 %). En revanche, ils sont plus fréquemment titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique tels les CAP-BEP et le bac technique ou professionnel (37 % contre 42 %).
- Cependant, le niveau de formation pour les diplômés du supérieur est relativement proche pour les deux catégories de créateurs (accompagnés et non accompagnés).

<sup>1</sup> Les diplômes non formants regroupent le CEP, le BEPC et le bac général. Les diplômes techniques du secondaire recouvrent les CAP, BEP et bacs professionnels et technologiques.



- Les chômeurs accompagnés qui étaient salariés avant d'être au chômage avaient plus fréquemment une qualification professionnelle d'employés (40 % contre 34 % des créateurs non accompagnés) et moins souvent une qualification professionnelle d'ouvriers (19 % contre 25 %).
- Les minima sociaux perçus par les chômeurs avant la création de leur entreprise concernent davantage les créateurs accompagnés par des professionnels (31 %) que les nouveaux dirigeants qui ne l'ont pas été (21 %).
- Cette différence est sous l'influence, d'une part, de la proportion plus importante de chômeurs longue durée parmi les créateurs accompagnés (51 % contre 43 %), ces derniers étant les principaux bénéficiaires de ces minima sociaux et, d'autre part, de la proportion plus importante de chômeurs longue durée accompagnés ayant perçu un minimum social : 27 % ont perçu le RMI (contre 21 % des chômeurs de longue durée non accompagnés) et 20 % ont perçu l'ASS (contre 14 %).
- **Les créateurs accompagnés se situent davantage dans une logique de réorientation professionnelle** dans la mesure où ils sont plus nombreux à pratiquer une activité différente de celle qu'ils exerçaient durant leur expérience professionnelle antérieure (49 % contre 40 % des créateurs non accompagnés). Le fait que ces créateurs appartiennent davantage à des populations en situation économique plus difficile (chômeurs de longue durée ou femmes qui sont souvent des femmes au foyer profitant de la création d'entreprise pour se réinsérer sur le marché du travail), créant plus souvent dans des activités plus faciles d'accès notamment du point de vue des connaissances professionnelles, n'explique pas la différence observée en matière d'activité professionnelle. En effet, ces populations « précaires » sont tout autant concernées par la différence que leurs homologues.
- **"La primo création" est un peu moins fréquente parmi les créateurs accompagnés** : 23 % des créateurs accompagnés avaient déjà créé ou repris une entreprise dans le passé contre 28 % des créateurs non accompagnés.
- Par ailleurs, le recours à l'accompagnement de professionnels est sensiblement plus important chez les créateurs qui n'ont jamais créé d'entreprise dans le passé (33 % contre 26 % pour ceux qui ont déjà créé une entreprise). En effet, plus les créations antérieures ont été nombreuses, moins le recours à l'accompagnement par des professionnels est fréquent. (28 %

pour ceux qui ont déjà créé au moins une fois et 21 % pour ceux qui avaient déjà créé au moins trois entreprises). *Peut-être devons nous y voir le résultat du manque d'intérêt des créateurs qui ont déjà une expérience de la création d'entreprise pour l'accompagnement à la création par des professionnels ? Ces derniers doivent utiliser très essentiellement, voire uniquement, leurs connaissances antérieures en matière d'entrepreneuriat pour créer leur nouvelle entreprise.*



### **C- Le profil des entreprises**

- Les nouveaux dirigeants qui ont été accompagnés créent moins fréquemment leur entreprise dans le secteur de la construction : 18 % des créateurs qui ont été accompagnés créent dans le secteur de la construction contre 25 % des créateurs non accompagnés.
- L'immatriculation des nouvelles entreprises sous forme de personne physique est plus courante pour les créateurs accompagnés par des professionnels (72 %) que pour ceux qui ne le sont pas (66 %).
- L'emploi de salariés au démarrage est moins fréquent dans les entreprises dont le créateur a été accompagné par des professionnels (9 % des entreprises contre 15 % de celles dont le dirigeant n'a pas été accompagné). Toutefois, en ce qui concerne les entreprises qui emploient des salariés, le nombre moyen d'emplois salariés est identique pour les deux catégories de créateurs (2,1 salariés par entreprise employant des salariés).

### **D- Les relations du chef d'entreprise avec l'extérieur**

En faisant abstraction de l'accompagnement de professionnels, les créateurs accompagnés sont davantage isolés aussi bien dans la pratique de leur activité que dans la préparation de leur projet : 72 % de ces créateurs ont mis leur projet en place seuls (contre 65 % des créateurs non accompagnés) et 83 % ne sont pas assistés dans la direction de leur entreprise (contre 79 %).

Aussi bien dans la mise en place du projet que dans la direction de l'entreprise, quand les créateurs sont assistés, cela vient principalement du conjoint.



### **III – Comparaison des chômeurs accompagnés de longue durée et des chômeurs accompagnés de courte durée**

#### **A- Les ambitions des créateurs**

Les chômeurs de longue durée déclarent plus fréquemment avoir créé leur entreprise dans le but d'assurer leur propre emploi (64 % contre 54 % des chômeurs de courte durée). Cette déclaration est confortée par le fait que cette catégorie de chômeur exprime moins fréquemment le désir de créer des emplois salariés supplémentaires dans les mois qui suivent l'enquête (43 % contre 37 %). De plus, ils sont aussi moins nombreux à employer des salariés dès le démarrage (7 % contre 10 %). Paradoxalement, les entreprises des chômeurs de longue durée qui créent des emplois sont en moyenne de taille plus importante : les entreprises des chômeurs de courte durée employant des salariés emploient en moyenne 1,9 salarié alors que les chômeurs de longue durée emploient en moyenne 2,5 salariés.

De plus les raisons qui ont motivé la création d'une entreprise chez les chômeurs de longue durée se situent davantage dans une logique de volonté d'assurer son propre emploi. Une majorité d'entre eux déclare avoir profité de la situation du chômage pour créer son entreprise soit par choix (64 % contre 48 % pour les chômeurs de courte durée), soit par contrainte (14 % contre 6 %). Pour ces derniers, la création d'entreprise est davantage vécue comme une possibilité de réinsertion dans le monde professionnel.

#### **B- Des populations économiquement plus fragiles**

Parmi les chômeurs de longue durée, on recense davantage de populations économiquement fragiles.

- D'anciens bénéficiaires de minima sociaux (46 % contre 15 % parmi les chômeurs de courte durée). Ces dispositifs concernent notamment des personnes ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage. Les chômeurs de longue durée étant plus nombreux à se trouver dans cette situation, il est normal qu'ils soient plus nombreux à percevoir ces aides.
- D'anciens des anciens inactifs sur le plan professionnel (34 % contre 17 %). On retrouve dans cette catégorie des personnes qui n'ont pas exercé de profession comme par exemple les mères au foyer.
- Des créateurs en moyenne plus âgés (39,5 ans contre 36,3 ans). D'ailleurs, les créateurs âgés de 50 ans et plus sont près de deux fois plus nombreux (15 % contre 6 %). Il est plus fréquent que ces derniers déclarent vouloir assurer leur propre emploi en créant leur entreprise, quelle que soit la durée de la période de chômage.

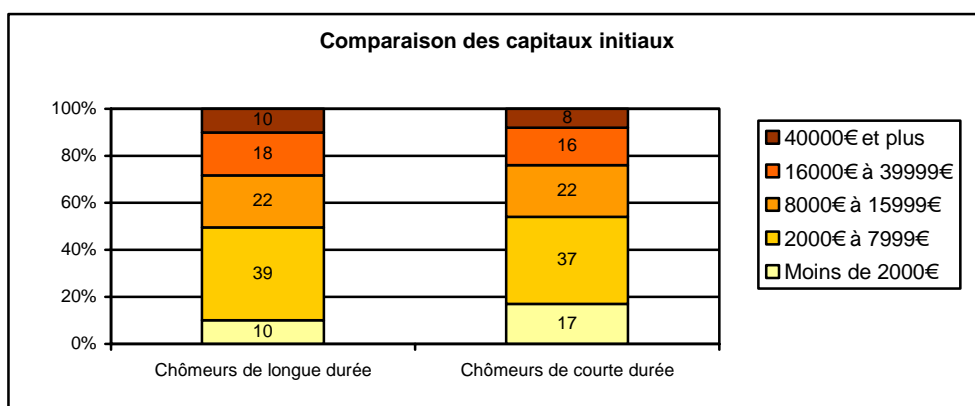
## C- Quelques caractéristiques particulières chez les créateurs

Quelques particularités distinguent les chômeurs de longue durée des autres chômeurs.

- Les chômeurs de longue durée comptent davantage de femmes (36 % contre 29 %). Cela concerne les créateurs de 30 ans et plus. Chez les moins de 30 ans, la part des femmes chômeurs de longue durée est équivalente à celle des chômeurs de courte durée (38 %). Par ailleurs, les femmes chômeurs de longue ou de courte durée déclarent davantage que les hommes avoir créé leur entreprise pour assurer leur propre emploi.
- Ils sont moins souvent diplômés de l'enseignement supérieur (27 % contre 31 %). Paradoxalement, lorsqu'ils sont issus du supérieur, leur niveau de formation est plus élevé (35 % des chômeurs de longue durée des diplômés du supérieur sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 et au-delà contre 29 % des chômeurs de courte durée).
- Ils sont plus fréquemment "multi créateurs" : 26 % avaient déjà créé une autre entreprise dans le passé contre 20 % pour les chômeurs de courte durée. On peut voir ici un lien avec l'âge des chômeurs de longue durée en moyenne plus élevé. En effet, plus les créateurs sont âgés, plus ils sont nombreux à avoir déjà créé une entreprise avant 2002. De plus, les chômeurs de longue durée de 45 ans et plus sont plus nombreux que ceux de courte durée à avoir déjà créé une entreprise : 43 % des chômeurs de longue durée âgés de 45 ans et plus avaient déjà créé une entreprise avant 2002 contre 33 % des chômeurs de courte durée.

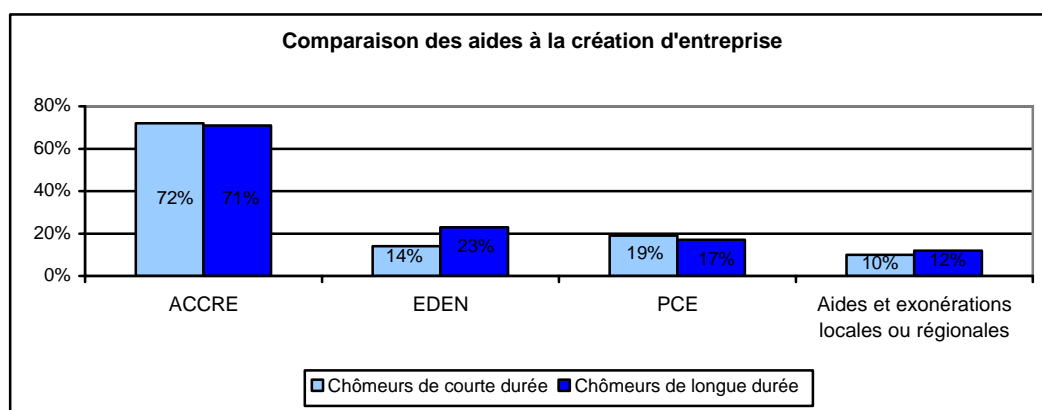
## D- Le financement du projet

Les chômeurs de longue durée ont réuni des capitaux initiaux sensiblement moins importants pour démarrer leur entreprise : 54 % ont réuni moins de 8 000 € contre 49 % pour les chômeurs de courte durée.



Le financement par l'intermédiaire d'un prêt bancaire est sensiblement plus fréquent chez les chômeurs de courte durée (47 %) que chez les chômeurs de longue durée (43 %). La différence vient uniquement des prêts bancaires au titre de l'entreprise qui sont nettement moins importants chez les chômeurs de longue durée (28 % contre 35 %). Par ailleurs, le prêt bancaire en nom propre du chef d'entreprise est sensiblement plus courant pour les chômeurs de longue durée (19 % contre 15 %). L'accès moins fréquent aux emprunts bancaires dans le cadre de la mise en place du projet pour les chômeurs de longue durée résulte très largement des capitaux initiaux moins importants chez ces créateurs ; plus les capitaux initiaux sont élevés, plus l'accès à l'emprunt bancaire est important.

Si les bénéficiaires d'aides ou d'exonérations publiques sont aussi nombreux chez les chômeurs de longue durée (79 %) que chez les chômeurs de courte durée (80 %), il faut cependant noter que les chômeurs de longue durée sont plus fréquemment bénéficiaires de l'EDEN (23 % contre 14 %). La part plus importante de bénéficiaires d'EDEN parmi les créateurs de longue durée est liée directement aux conditions requises pour en bénéficier. En effet, chez les créateurs de longue durée, on retrouve davantage de bénéficiaires de minima sociaux et essentiellement de RMI et les créateurs âgés de plus de 50 ans sont près de deux fois plus nombreux. Ces caractéristiques comptent parmi celles qui sont requises pour bénéficier d'EDEN.



## ***E- Quelques caractéristiques de l'entreprise***

On note aussi les différences suivantes relatives aux caractéristiques des entreprises.

- Les chômeurs de longue durée immatriculent plus fréquemment leur entreprise sous forme de personne physique (77 % contre 66 % des chômeurs de courte durée).
- Ils ont des entreprises moins souvent inscrites au répertoire des métiers : 37 % des entreprises créées par des chômeurs de longue durée sont des entreprises artisanales contre 42 % des chômeurs de courte durée.
- Ils pratiquent moins souvent la sous-traitance (26 % contre 33 %).

- Ils coopèrent moins fréquemment avec d'autres entreprises dans le cadre d'un partage de fonctions (12 % contre 18 %).
- Ils sont moins nombreux à avoir bénéficié de relations professionnelles pour faciliter le démarrage de leur entreprise (46 % contre 59 %). Cela s'explique en partie par le fait que plus on est retiré du monde du travail par le chômage, moins il est aisé de faire appel aux éventuelles relations antérieures pour faciliter le démarrage de l'entreprise.

### ***F- Qu'en est-il des créateurs qui n'ont pas bénéficié d'un accompagnement par des professionnels ?***

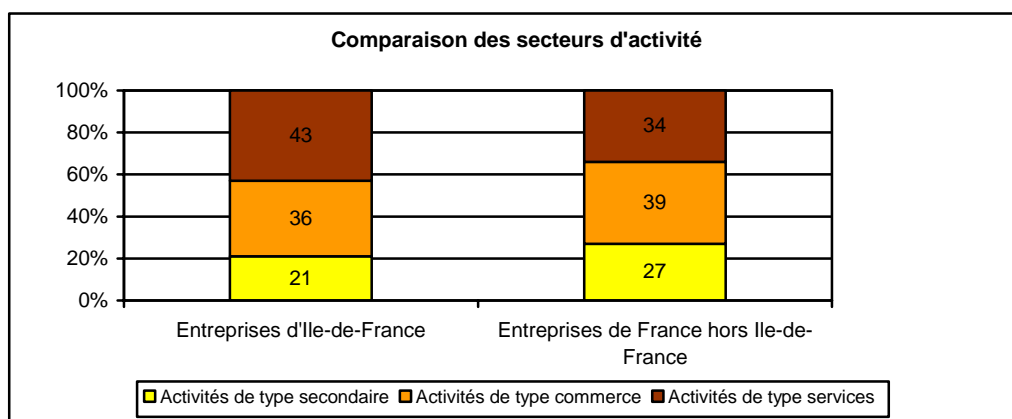
Les différences observées ci-dessus entre les chômeurs de courte durée et les chômeurs de longue durée ne sont pas une particularité des chômeurs accompagnés. En effet, une grande partie des dissemblances se retrouvent aussi dans la comparaison de ces deux catégories de chômeurs au sein des créateurs non accompagnés par des professionnels. Seuls quelques points de divergence sont uniquement le fait des créateurs accompagnés :

- le partage de fonctions avec d'autres entreprises,
- le recours à l'aide EDEN (*le fait qu'ils soient accompagnés leur permet probablement par l'intermédiaire de conseils de demander plus fréquemment à bénéficier de cette aide et donc de l'obtenir*),
- et les créateurs pratiquant une activité identique à celle qu'ils pratiquaient durant leur expérience professionnelle antérieure.

## IV – Différences entre les chômeurs accompagnés d'Ile-de-France et ceux de France hors Ile-de-France

### A- Les secteurs d'activités

Les créateurs chômeurs accompagnés par des professionnels en Ile-de-France créent davantage des entreprises ayant une activité de type services (43 % contre 34 % pour les entreprises de France métropolitaine hors Ile-de-France) et principalement les activités de services aux entreprises (30 % contre 16 %). En revanche, les activités dites « secondaires » sont moins fréquentes (21 % contre 27 %), particulièrement les activités de construction (14 % contre 18 %) mais aussi les entreprises de commerce de détail (14 % contre 20 %).



Ces particularités de répartition des créations par secteur d'activité pour la région Ile-de-France influencent directement et indirectement un certain nombre de caractéristiques relatives aux entreprises d'Ile-de-France :

- les entreprises de cette région sont plus fréquemment immatriculées sous forme de personne morale (47 % contre 25 % des entreprises de province),
- il est moins fréquent que les entreprises soient inscrites au registre du commerce (25 % contre 42 %),
- leur clientèle se compose davantage d'entreprises et d'administration (44 % contre 28 %). Elle est plus fréquemment nationale ou internationale (33 % contre 17 %);
- la pratique de la sous-traitance est plus fréquente (36 % contre 28 %).

L'ensemble de ces différences est en partie lié à la dissemblance de la structure des entreprises par secteur d'activité. En effet, on constate que l'ensemble des différences citées ci-dessus entre l'Ile-de-France et l'ensemble des autres

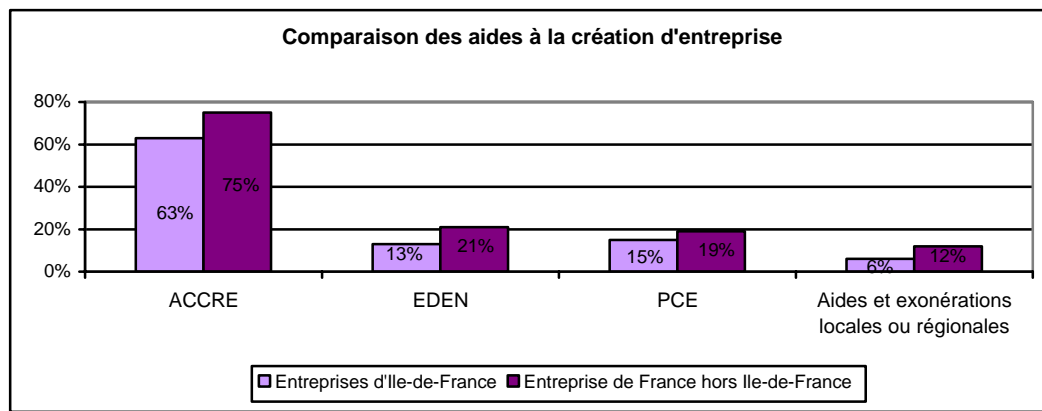
régions de France métropolitaine concerne une grande partie voire la totalité des secteurs d'activités. Ainsi, ces différences résultent très essentiellement du positionnement économique de l'Ile-de-France tant sur le plan national que sur le plan international.

## B- Le financement du projet

L'accès à l'emprunt bancaire dans le cadre du financement du projet de l'entreprise, est moins fréquent en Ile-de-France que dans l'ensemble des autres régions de France métropolitaine : 39 % des entreprises franciliennes ont été financées avec un emprunt bancaire contre 47 % pour l'ensemble des autres régions de France Métropolitaine. La différence entre l'Ile-de-France et la province concerne très principalement les emprunts bancaires au titre de l'entreprise (27 % contre 34 %). De plus, cette différence est uniquement le fait des chômeurs de courte durée (34 % des créateurs d'Ile-de-France contre 51 % des créateurs de province). En effet, les chômeurs de longue durée d'Ile-de-France et de province bénéficient d'un emprunt bancaire dans des proportions identiques (44 %).

Cette différence Ile-de-France/province n'est pas en lien avec les capitaux initiaux dans la mesure où ils sont du même ordre pour les deux zones géographiques.

Les créateurs d'Ile-de-France sont proportionnellement moins nombreux à avoir bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques (67 % contre 83 % en France hors Ile-de-France). Cette différence concerne l'ensemble des types d'aides.



## C- Le profil des chefs d'entreprises

- En Ile-de-France, les créateurs sont plus fréquemment des hommes (73 % contre 66 %).
- Les créateurs d'Ile-de-France sont en moyenne plus âgés que les créateurs accompagnés de province (39,6 ans contre 37,7 ans). Cette différence Ile-de-France/province concerne principalement les chômeurs de courte durée (38,4 ans contre 35,6 ans), la différence d'âge des chômeurs de longue durée étant moins importante (40,8 ans pour les créateurs d'Ile-de-France contre 39,4 ans).

- Les créateurs accompagnés d'Ile-de-France sont moins nombreux à avoir bénéficié du RMI (12 % contre 18 %). C'est pour les chômeurs de longue durée que la différence est marquée : 19 % des chômeurs de longue durée d'Ile-de-France ont bénéficié du RMI contre 27 % en province.
- Les créateurs d'Ile-de-France sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur (39 % contre 27 %), mais moins souvent titulaires d'un CAP-BEP (26 % contre 32 %). De plus, le niveau des créateurs franciliens diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevé : 38 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 et au-delà contre 27 % des créateurs diplômés du supérieur de province.  
Le niveau de diplôme est très lié à la qualification professionnelle antérieure des créateurs lorsqu'ils étaient salariés. Ainsi, les créateurs ayant une qualification professionnelle antérieure de maîtrise (cadres, agents de maîtrise et professions intermédiaires) sont essentiellement diplômés de l'enseignement supérieur (et plus particulièrement les cadres). En revanche, les créateurs ayant une qualification professionnelle d'exécution (employés et ouvriers) sont majoritairement diplômés ou titulaires d'un CAP-BEP. De ce fait, il est logique de constater que les créateurs franciliens anciens salariés ont plus souvent une expérience de maîtrise (51 %) que les créateurs de province (39 %) et plus particulièrement de cadre (27 % contre 14 %).

### ***D- Les motivations des chefs d'entreprise***

- L'objectif des créateurs d'Ile-de-France est plus fréquemment le désir de développer fortement l'entreprise (45 % contre 39 % des créateurs de France hors Ile-de-France). Dans cette logique, les créateurs de cette région sont plus nombreux à prévoir la création d'emplois salariés supplémentaires dans les mois qui suivent l'enquête (33 % contre 23 %).  
Il faut préciser que la part plus importante de créateurs franciliens désirant développer leur entreprise est essentiellement le fait des chômeurs de longue durée (41 % contre 33 %).
- Quelle que soit la région, les créateurs ont essentiellement été motivés par le désir d'être indépendant et le goût d'entreprendre. Cependant, il est plus fréquent que les chômeurs de courte durée franciliens déclarent avoir été contraints de créer leur entreprise suite à une période d'inactivité professionnelle (11 % contre 6 % des chômeurs de longue durée dont l'entreprise est implantée en province).

***E- Qu'en est-il des créateurs qui n'ont pas bénéficié d'un accompagnement par des professionnels ?***

L'ensemble des caractéristiques qui différencient les créateurs accompagnés d'Ile-de-France de ceux de France hors Ile-de-France se retrouve également chez les créateurs non accompagnés. Les différences observées ne sont donc pas une particularité des créateurs accompagnés.



# **Analyse RBG**

*Analyse comparative du profil APCE  
et du profil Boutique de Gestion*



**BOUTIQUES DE GESTION**

---

# Sommaire

<b>I - Profil du créateur « demandeur d'emploi accompagné » .....</b>	<b>28</b>
A- L'accompagnement du créateur demandeur d'emploi avant création effective de son entreprise.....	28
B- Le créateur demandeur d'emploi accompagné .....	31
C- L'entreprise du créateur demandeur d'emploi accompagné .....	32
<b>II- Profil du créateur demandeur d'emploi handicapé .....</b>	<b>36</b>
A- Le créateur demandeur d'emploi handicapé .....	36
B - Profil de son entreprise .....	37
<b>III- Profil du créateur demandeur d'emploi migrant.....</b>	<b>38</b>
A- Le créateur migrant.....	38
B - Profil de son entreprise .....	40
<b>IV – Comparaison entre les demandeurs d'emploi accompagnés de courte durée et les demandeurs d'emploi accompagnés de longue durée .....</b>	<b>41</b>
A- Les créateurs .....	41
B- Le financement du projet.....	41
C- Quelques caractéristiques de l'entreprise .....	42
<b>V- Comparaison entre les demandeurs d'emploi accompagnés d'Ile-de-France et les demandeurs d'emploi accompagnés de l'ensemble des autres régions françaises .....</b>	<b>43</b>
A- Les secteurs d'activités .....	43
B- Le financement du projet.....	44
C- Le profil des chefs d'entreprises .....	44

*Les données de l'Observatoire du Réseau des Boutiques de Gestion sont des estimations élaborées à partir de deux échantillons de créateurs demandeurs d'emploi\* :*

- *un échantillon de 2500 demandeurs d'emplois qui ont créé durant l'année 2004. Il a été décidé de prendre l'année 2004 pour rester dans la cohérence de l'enquête Sine*
- *un échantillon de 3000 demandeurs d'emplois qui ont créé durant l'année 2005 pour la partie sur l'accompagnement avant création*

*Ces échantillons sont extraits de 'Jungo', base de données commune des Boutiques de Gestion.*

\* Les deux termes utilisés dans cette étude, soit « demandeur d'emploi » pour les Boutiques de Gestion et « chômeurs » pour l'APCE, définissent des populations identiques. L'APCE a préféré le terme « chômeur » car il fait directement référence au vocabulaire utilisé dans l'enquête SINE pour le questionnement des créateurs.

*Les Boutiques de Gestion, structures associatives regroupées au sein d'un réseau national, accompagnent majoritairement des demandeurs d'emploi (90%) et pour l'essentiel des demandeurs d'emploi de courte durée (inscrits à l'ANPE depuis moins d'un an lors du premier entretien avec la Boutique de Gestion). Les entreprises accompagnées par les Boutiques de Gestion sont majoritairement des créations (90%). C'est pour cela que nous avons décidé avec l'APCE d'étudier le public de créateurs demandeurs d'emploi.*

## I - Profil du créateur « demandeur d'emploi accompagné »

### **A- L'accompagnement du créateur demandeur d'emploi avant création effective de son entreprise**

Sources : RBG-Jungo – échantillon de 3000 porteurs de projets demandeurs d'emploi ayant créé en 2005. Critère : accompagnement individuel avant création, hors 1<sup>er</sup> accueil et hors stage de formation.

Ces données qui portent sur la phase qui précède la création de l'entreprise du demandeur d'emploi complètent les données de l'Observatoire de l'APCE qui portent sur l'après création de l'entreprise.

#### **Le contenu de l'accompagnement**

Durant un accompagnement individuel dispensé par une Boutique de Gestion, les futurs créateurs abordent toutes les étapes d'un projet de création d'entreprise : diagnostic, étude de marché, analyse commerciale, prévisionnel économique, choix des statuts juridique et fiscal, plan d'affaires, montage de dossiers de création (ex : ACCRE), référencement auprès du Centre de Formalité des Entreprises (CFE). Certaines étapes de l'accompagnement **seront plus approfondies avec le conseiller** en fonction des connaissances des porteurs de projets et l'état d'avancement de leur projet.

#### **100% des porteurs de projet ont suivi un travail global**

Le conseil qualifié d'« élaboration de dossiers de création » (cf. graphiques ci-dessous) concerne principalement l'élaboration du plan d'affaires, l'ingénierie financière (recherche de financements), le montage de dossiers tels que l'ACCRE (exonérations partielles de charges sociales) ou le référencement auprès du CFE, et recouvre donc l'ensemble de étapes d'un accompagnement. Ce type de conseil a été suivi par **100%** des créateurs demandeurs d'emploi.

Aspects d'un accompagnement individuel ayant demandé un travail pédagogique plus important avec le conseiller :

#### **80% des porteurs de projet ont approfondi l'accompagnement sur l'aspect « études économiques »**

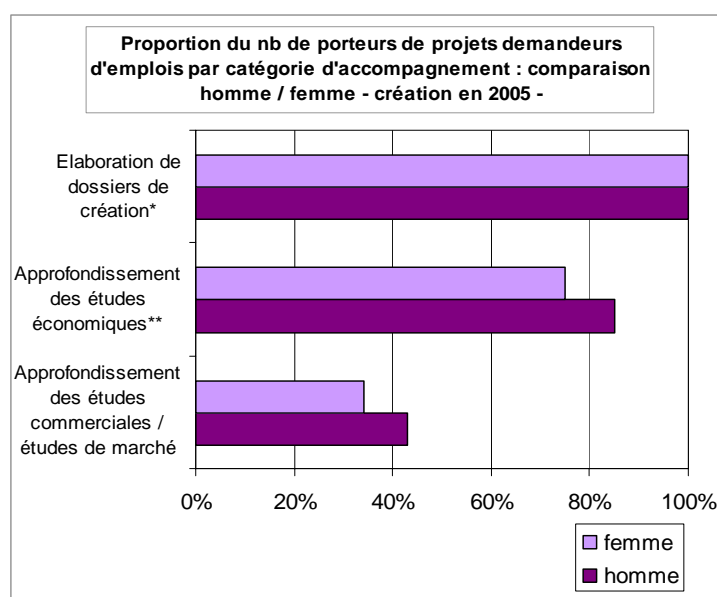
Le conseil qualifié d'« études économiques » concerne principalement les études prévisionnelles et le montage du plan de financement, et a été abordé de façon plus approfondie par **80%** des créateurs demandeurs d'emploi. En effet l'aspect financier, fondamental dans l'élaboration d'un projet de création d'activité, est perçu par la plupart des créateurs comme étant très important et assez complexe. L'élaboration du plan prévisionnel ou du plan de financement demande généralement **un travail pédagogique plus intense avec le conseiller**. Les 20% qui n'ont pas approfondi cette étape du projet concernent des porteurs de projets déjà avancés sur la réalisation du plan de financement ou du compte de résultat prévisionnel.

## 40% des porteurs de projet ont approfondi l'accompagnement sur l'aspect « études commerciales / études de marché »

Le conseil qualifié d'« études commerciales / études de marché » concerne principalement l'approfondissement des études marketing (étude de la concurrence, du produit, de la clientèle...), et a été abordée par **40%** des créateurs demandeurs d'emploi. L'étude marketing est une étape incontournable dans la construction d'un projet de création d'entreprise, mais tous les porteurs de projet ne l'abordent pas de la même façon lors de leur accompagnement. Certains l'auront déjà préparée ou seront très à l'aise dans sa réalisation alors que d'autres apprendront à la construire entièrement avec leur conseiller et y consacreront plus de temps lors de l'entretien.

A noter que le travail demandant le plus de temps dans l'élaboration de l'étude est fait principalement sur le terrain par le porteur de projet avec un suivi du conseiller. Enfin l'étude commerciale est un point de vigilance dans les Boutiques de Gestion car les préoccupations commerciales sont souvent sous estimées par les créateurs et constituent une des causes d'échec des dirigeants en France. (Cf études APCE comme « abandon des projets de création d'entreprise : les mécanismes du renoncement » 2004).

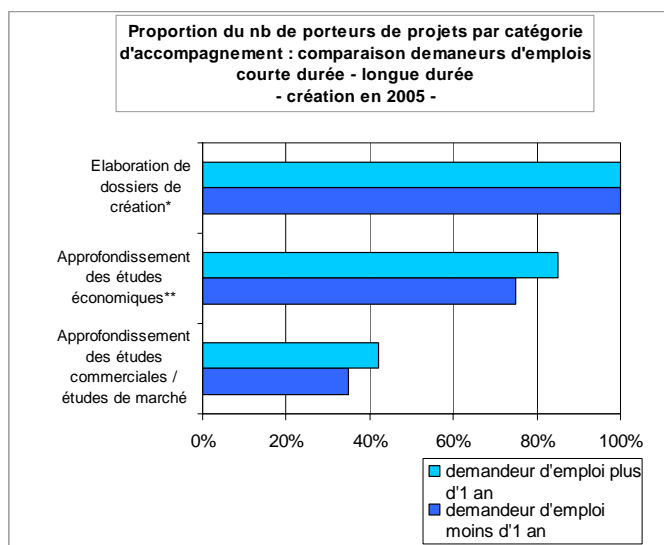
Mise en perspective de ces chiffres avec dans un premier temps une comparaison hommes/femmes puis dans un second temps une comparaison demandeurs d'emploi longue durée/demandeurs d'emploi courte durée.



\*élaboration / validation de dossiers ACCRE, construction / validation du plan d'affaires, référencement auprès du CFE

\*\* construction / validation du plan de financement, construction / validation du compte de résultat prévisionnel

Les hommes sont sensiblement plus nombreux que les femmes (10 points d'écart) à suivre des heures de conseil sur les aspects économiques et financiers.

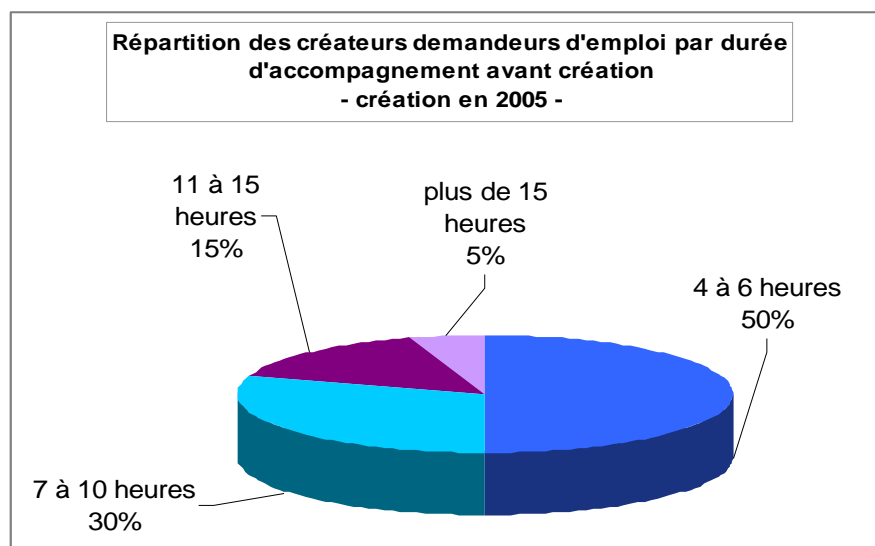


\*élaboration / validation de dossiers ACCRE, construction / validation du plan d'affaires, référencement auprès du CFE  
 \*\* construction / validation du plan de financement, construction / validation du compte de résultat prévisionnel

Les demandeurs d'emploi de moins d'un an sont moins nombreux à suivre du conseil économique - financier. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'un certain nombre d'entre eux ont déjà préparé leur stratégie financière avant de venir voir un conseiller. En effet, les demandeurs d'emploi courte durée peuvent avoir quitté volontairement leur ancien emploi pour monter leur propre activité et s'être donc déjà bien préparés. A l'inverse, les demandeurs d'emploi longue durée s'orientent généralement vers la création de leur propre emploi. Etant moins préparés ou ayant moins de connaissances sur le montage de dossiers de création d'entreprise, ils ont besoin de passer plus de temps avec le conseiller sur le montage du plan de financement ou sur le compte de résultat prévisionnel.

### **La durée de l'accompagnement**

Les Boutiques de Gestion pratiquent un accompagnement complet qui dure en moyenne 8 heures (hors accueil et hors stage de formation) et se déroule sur plusieurs mois. Pour certains porteurs de projet, la durée de cet accompagnement varie en fonction de leurs besoins, de leur niveau de connaissances et de l'état d'avancement de leur projet. Le graphique suivant nous présente la répartition des porteurs de projet par durée d'accompagnement. Les accompagnements de moins de 4 heures n'apparaissent pas sur le graphique car ils concernent de l'accueil approfondi, du diagnostic ou de l'accompagnement ponctuel (ex : validation du choix du statut juridique). Il n'en a donc pas été tenu compte dans notre échantillon.



## ***B- Le créateur demandeur d'emploi accompagné***

Le créateur demandeur d'emploi accompagné par les Boutiques de Gestion est très proche du créateur demandeur d'emploi accompagné présenté par l'APCE.

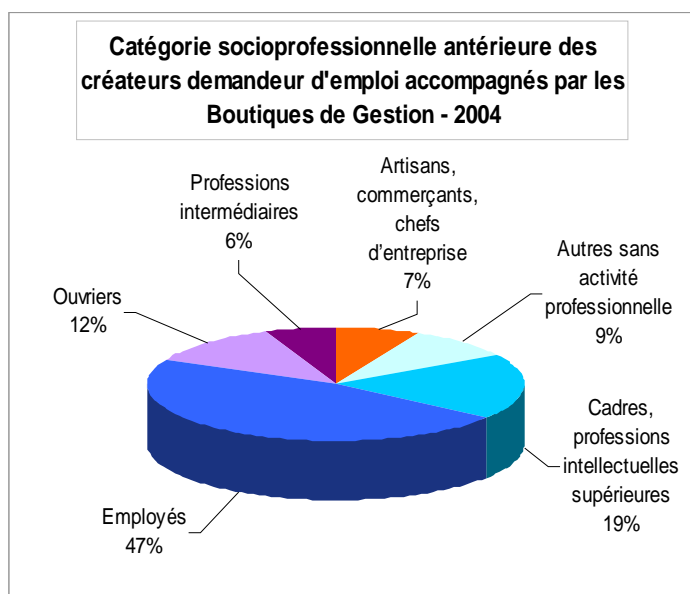
### Les similitudes :

Les demandeurs d'emploi accompagnés par les Boutiques de Gestion sont :

- majoritairement des hommes (67,5 %)
- âgés en moyenne de 38,5 ans
- majoritairement de nationalité française (94 %)
- à 35% titulaires d'un CAP-BEP
- anciennement salariés (dont 47% d'employés et 19% de cadres)
- à 21% allocataires du RMI

### Les différences :

- **35 %** des créateurs des Boutiques de Gestion ont un diplôme de l'enseignement supérieur (dont 10% un diplôme BAC+5) contre **29%** pour le créateur APCE
- il y a plus de créateurs anciennement sans activité dans l'échantillon APCE (**25%**) que dans l'échantillon Boutiques de Gestion (**9%**)



## ***C- L'entreprise du créateur demandeur d'emploi accompagné***

### ***Statut juridique :***

Comme pour la population présentée par l'APCE, les nouvelles entreprises sont **essentiellement immatriculées sous forme d'entreprises individuelles (68%)**. Les autres formes d'immatriculation sont la SARL et l'EURL (30%).

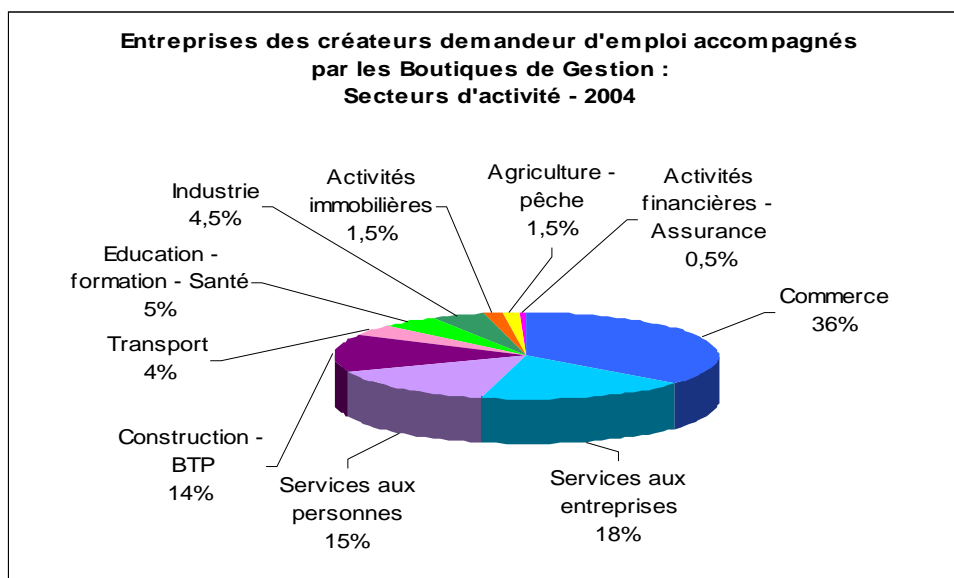
Lorsque l'on rapproche ces chiffres des chiffres nationaux (tout public) présentés dans l'étude de l'APCE « Créations pures et reprises en 2002 », on constate que les **créateurs nationaux créent plus de sociétés (SARL, SA, EURL...) que les créateurs demandeurs d'emploi accompagnés (44%, soit près de 15 points de plus)**.

### ***Secteur d'activité :***

Les secteurs d'activité utilisés dans la base de données des Boutiques de Gestion 'Jungo' sont tirés des nomenclatures INSEE. Les sous secteurs et leur répartition ont été adaptés à la réalité du métier d'accompagnement à la création d'entreprise et divergent donc de la nomenclature de l'APCE qui est aussi basée sur la nomenclature Insee mais qui en est plus proche. C'est pourquoi un travail de réajustement a été effectué pour pouvoir comparer les données APCE et les données RBG. Précisons que l'enquête SINE traite uniquement du champ ICS (Industrie, Commerce et Services), c'est pourquoi les activités financières et les activités de pêche, agriculture et sylviculture ne sont pas prises en compte dans le réajustement.

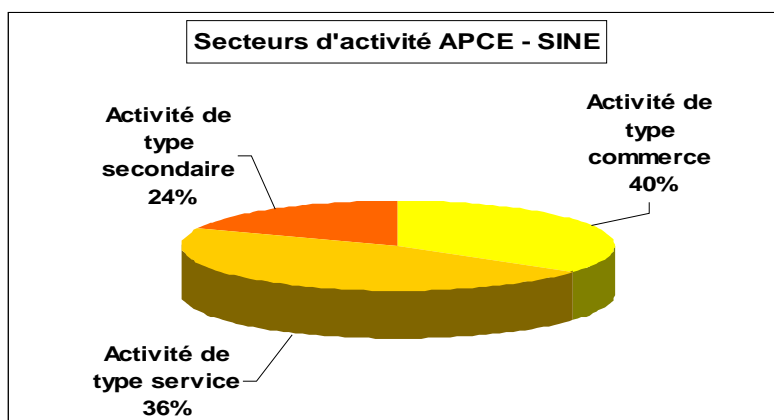


## Graphique A - Répartition des secteurs d'activité – RBG / base de données Jungo



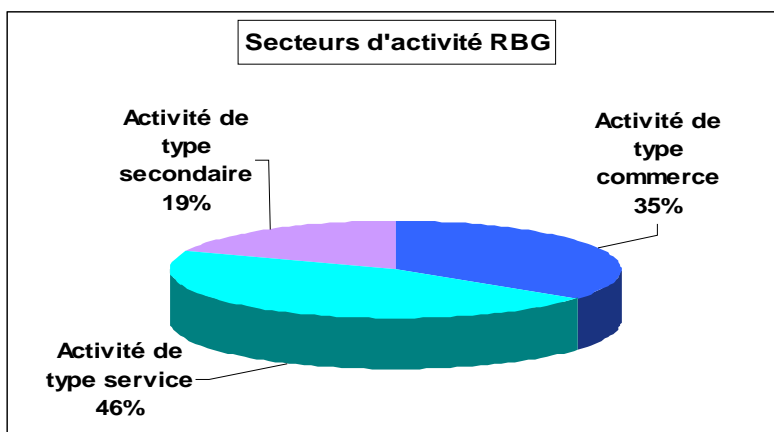
Sources : RBG – base Jungo

## Graphique B - Répartition des secteurs d'activité APCE-Sine par grand secteur d'activité



Sources : APCE – INSEE enquête SINE

## Graphique C - Répartition des secteurs d'activité Jungo par grand secteur d'activité, avec réajustement sur la nomenclature de l'APCE



Sources : RBG – base Jungo avec réajustement sur nomenclature APCE

**Tableau D - Comparatif des secteurs d'activité APCE-Sine et RBG-Jungo**

Les secteurs d'activité	Chiffres - APCE-Sine	Chiffres RBG – base Jungo (avec réajustement sur nomenclature APCE)
Commerce de détail	21%	23%
Commerce de bouche	1%	1%
Commerces autres	10%	5%
Hôtels, cafés et restaurants	5%	6%
Service aux entreprises	20%	17,5%
Service aux personnes	6%	16%
Construction	16%	11%
Industrie	8%	4%
Transports	2%	4%
Education / santé	4%	3,5%
Activités récréatives, culturelles et sportives	4%	3%
Immobilier	3%	1,5%
Activités agricoles		2%
Activités informatiques		2%
Activités financières		0,5%

On peut noter une différence sensible sur le secteur d'activité des services, due notamment aux services aux personnes qui représentent un pourcentage plus élevé dans les chiffres du RBG (10 points de plus que les chiffres APCE-Sine). Ces services aux personnes recouvrent des activités comme esthéticien institut de beauté, entretien corporel, garde d'enfants...

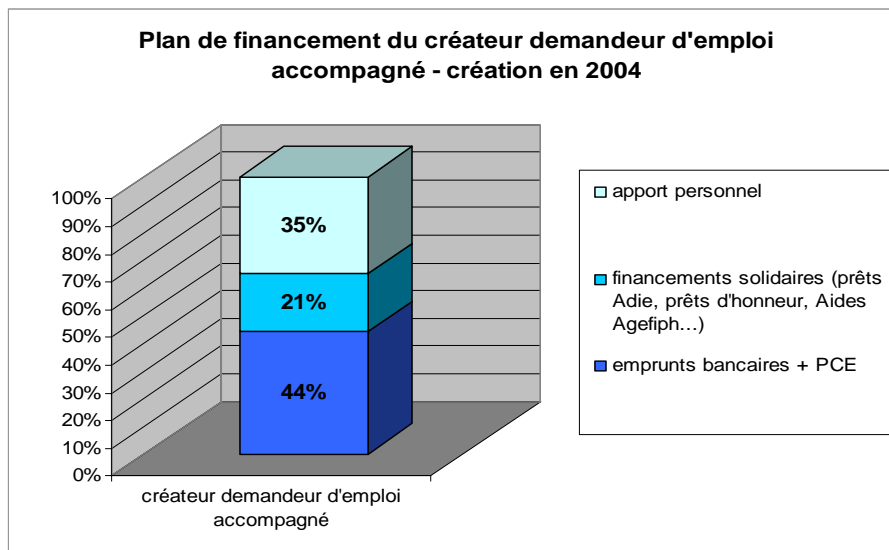
Par ailleurs, 30% des créateurs demandeurs d'emploi accompagné par les Boutiques de Gestion sont des artisans, soit une part sensiblement moins élevée que dans le profil de l'APCE (40%). Il faut noter que plus de 40% de ces artisans accompagnés par les Boutiques de Gestion ont créé dans le secteur de la construction.

Enfin, lorsque l'on rapproche ces chiffres des chiffres nationaux (tout public) présentés dans l'étude de l'APCE « créations pures et reprises en 2002 », on constate les différences suivantes :

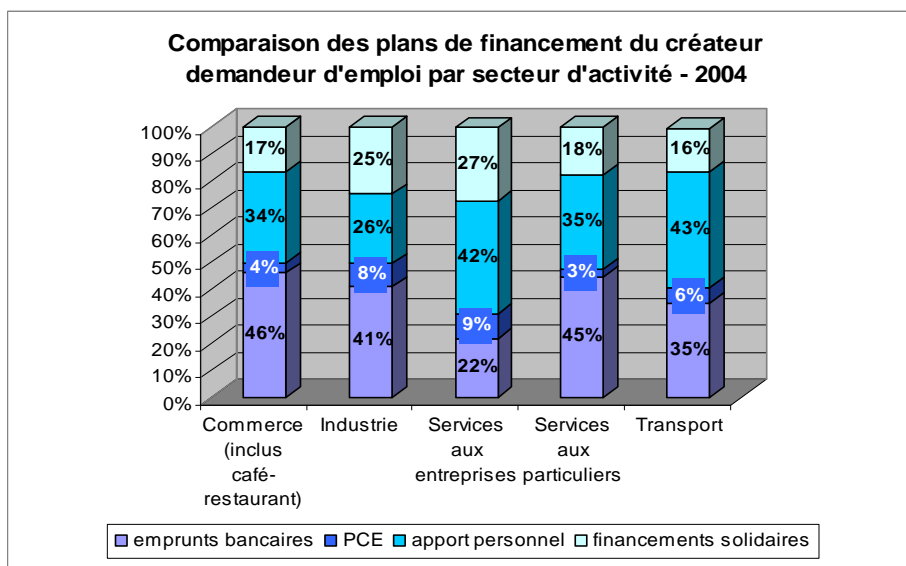
- **construction** : les créateurs nationaux tout public **sont 10 points au dessus** des créateurs demandeurs d'emplois accompagnés par les Boutiques de Gestion (21% contre 11%)
- **commerce de détail** : les créateurs nationaux tout public **sont 8 points en dessous** des créateurs demandeurs d'emploi accompagnés par les Boutiques de Gestion (15% contre 23%)
- **services aux entreprises** : les créateurs nationaux tout public **sont 4,5 points au dessus** des créateurs demandeurs d'emplois accompagnés par les Boutiques de Gestion (22% contre 17,5%)
- **service aux personnes** : les créateurs nationaux tout public **sont plus de 10 points en dessous** des créateurs demandeurs d'emploi accompagnés par les Boutiques de Gestion (3% contre 16%)

## Financement

Près de 50% du plan de financement du créateur demandeur d'emploi (qui a créé en 2004) accompagné par les Boutiques de Gestion est composé d'emprunts bancaires et de Prêts à la Création d'Entreprises (PCE).



Concernant les secteurs d'activité, c'est le secteur du commerce qui obtient les emprunts bancaires les plus importants.



Lorsque l'on rapproche ces chiffres des chiffres nationaux (tout public) présentés dans l'étude de l'APCE « créations pures et reprises en 2002 », on constate que les créateurs demandeurs d'emploi accompagnés par les Boutiques de Gestion **sont proportionnellement plus nombreux à bénéficier d'emprunts bancaires**. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'accompagnement offre une garantie de fiabilité aux partenaires financiers (réseaux de financements publics, associatifs et bancaires.)

## II- Profil du créateur demandeur d'emploi handicapé

*Pour compléter les données dont dispose l'APCE, nous nous proposons de présenter ici le profil du créateur demandeur d'emploi handicapé, et, dans le chapitre suivant, le profil du demandeur d'emploi migrant.*

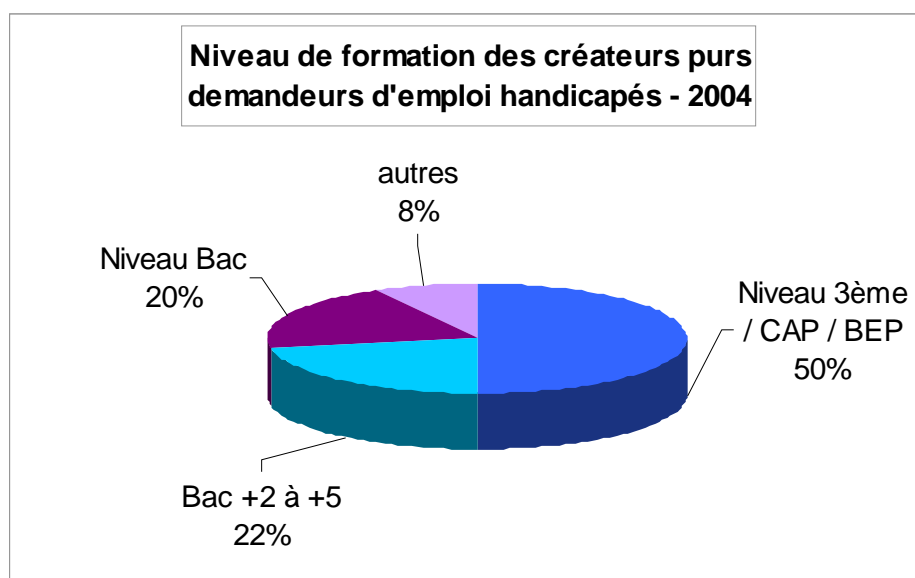
### A- Le créateur demandeur d'emploi handicapé

Près de 90% des créateurs handicapés reçus par les Boutiques de Gestion sont des demandeurs d'emploi. Il s'agit toujours de créateurs qui ont concrétisé leur projet en 2004.

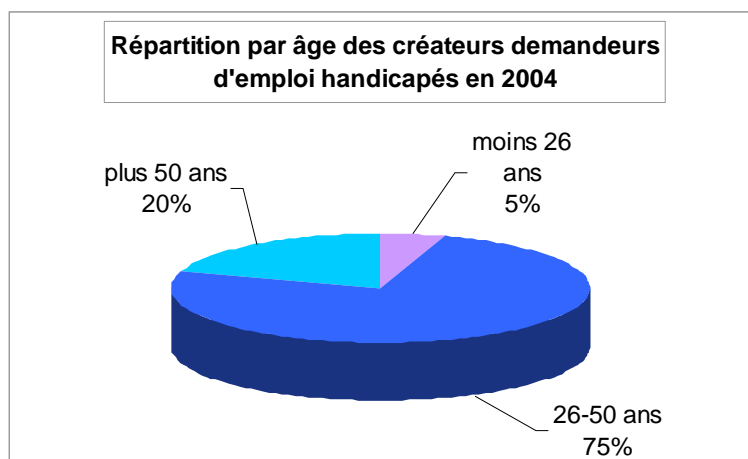
13% des créateurs demandeurs d'emploi accompagnés par les Boutiques de Gestion sont des créateurs agréés Cotorep. Précisons que les créateurs « handicapés » représentent 12 % des demandeurs d'emploi courte durée et 15 % des demandeurs d'emploi longue durée

Profil du créateur :

- 22% sont des femmes contre 33% pour les créateurs demandeurs d'emploi tout public Boutiques de Gestion
- 46% étaient anciennement employés et 14% cadres
- plus de 20% sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 35% pour les créateurs demandeurs d'emploi tout public



- il y a moins de jeunes créateurs demandeurs d'emploi handicapés (5%) que de jeunes créateurs demandeurs d'emploi tout public (10%).



## B - Profil de son entreprise

### Secteur d'activité :

- 38% créent dans le secteur du commerce
- 18% créent dans le secteur de la construction - BTP
- 14% créent dans le secteur des services aux personnes
- 12% créent dans le secteur des services aux entreprises

Les créateurs handicapés créent dans les mêmes secteurs d'activité que l'ensemble des créateurs.

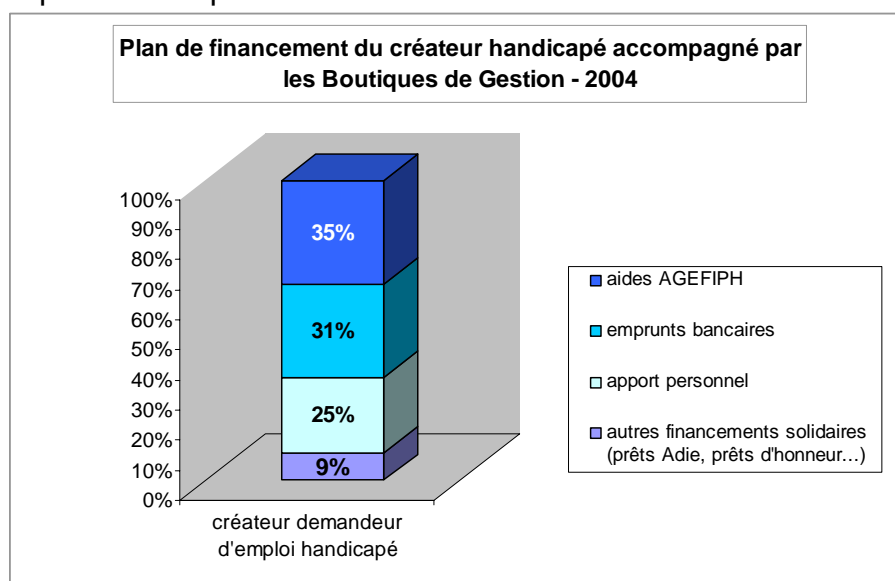
### Statut juridique :

- 72% créent en entreprises individuelles
- 27% créent en SARL et EURL

Les créateurs handicapés créent avec les mêmes statuts juridiques que les créateurs tout public.

### Plan de financement du créateur demandeur d'emploi handicapé qui a créé en 2004 :

Les aides Agefiph obtenues représentent un tiers du plan de financement du créateur demandeur d'emploi handicapé.



### III- Profil du créateur demandeur d'emploi migrant

#### Les migrants font avancer l'humanité

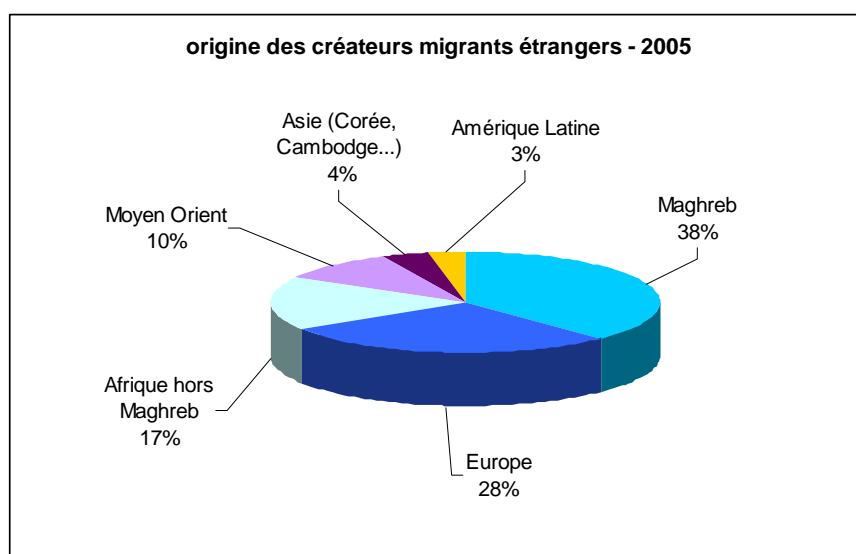
Dans une tribune publiée par le journal Le Monde, Kofi A. Annan, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, estime que les immigrants, qualifiés ou pas, ont pour beaucoup d'entre eux, "assez d'initiative pour créer leurs propres entreprises". Il ajoute que souvent, ceux "qui réussissent investissent dans leur pays d'origine et incitent les autres à suivre" leur exemple, concourant ainsi au transfert de technologies et de connaissances.

Source : Le Monde – 09/06/2006 – Newsletter APCE

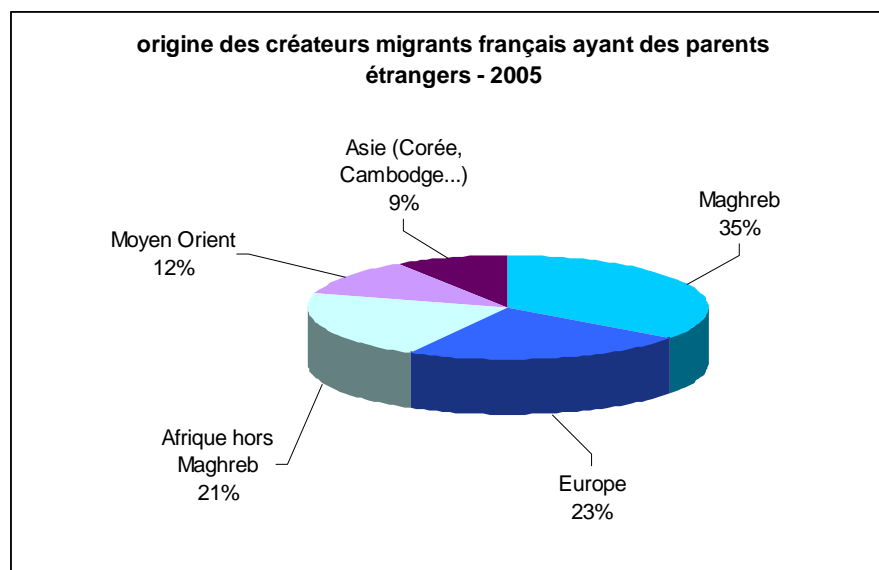
*Nous avons pris pour échantillon des créateurs demandeurs d'emploi dont les parents sont de nationalité étrangère et qui ont créé en 2005. Cela concerne d'une part les étrangers et d'autre part les créateurs de nationalité française par acquisition ou par naissance. La quasi-totalité des créateurs migrants accompagnés par les Boutiques de Gestion sont demandeurs d'emploi. Parmi les créateurs demandeurs d'emploi migrants, **40% sont des demandeurs d'emploi longue durée.***

#### A- Le créateur migrant

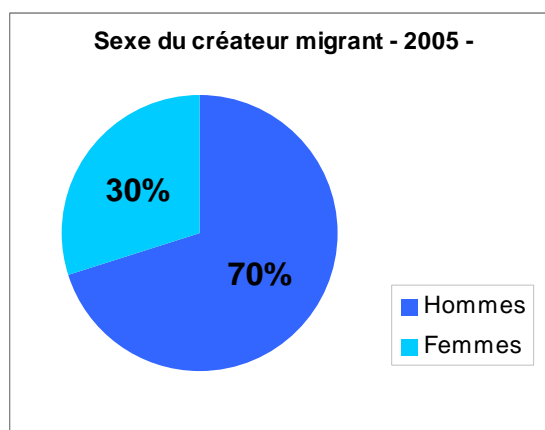
Les créateurs migrants étrangers sont essentiellement originaires du Maghreb et d'Europe.



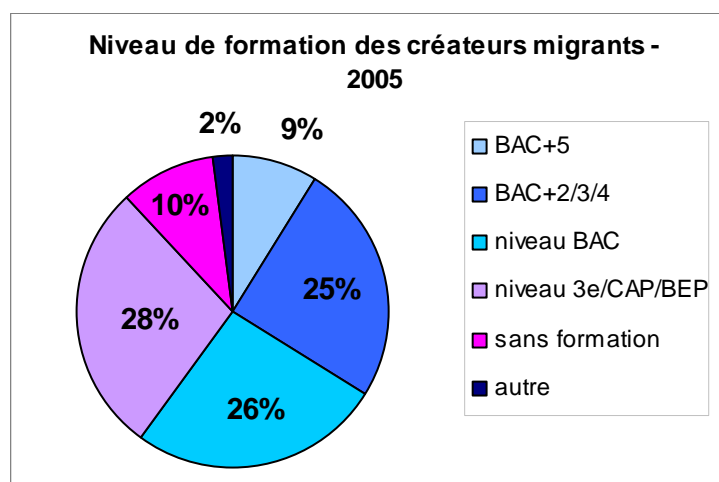
Les créateurs français dont les parents sont étrangers, sont principalement originaires du Maghreb.



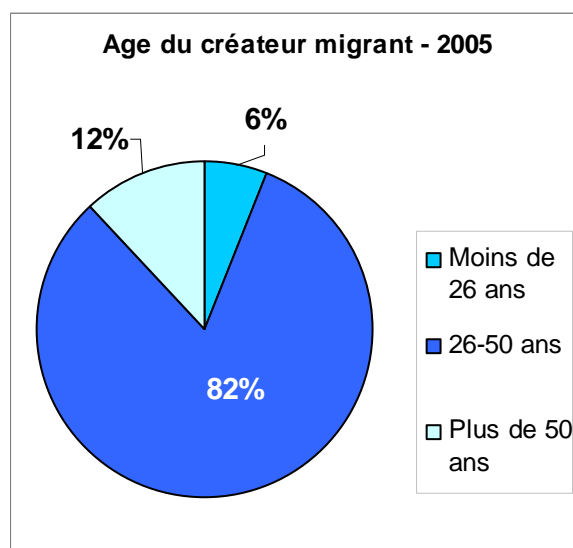
Les migrants comptent une majorité d'hommes, comme pour les créateurs tout public.



60% créateurs migrants ont le niveau BAC ou un CAP, et 30% sont diplômés de l'enseignement supérieur.



L'âge des créateurs migrants est le même que celui des créateurs tout public. La majorité a entre 26 et 50 ans.



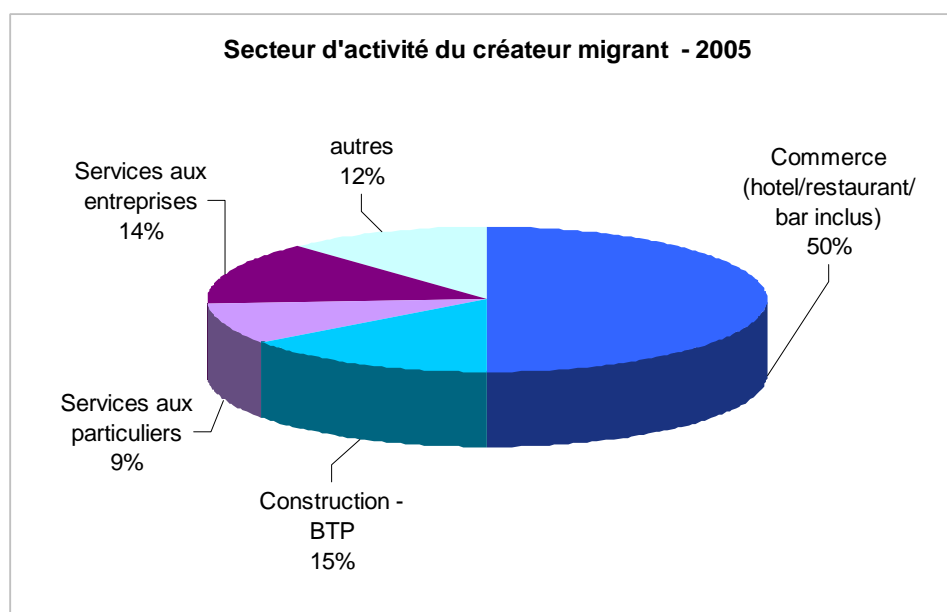
## B - Profil de son entreprise

### Statut juridique :

Les créateurs migrants créent plus de sociétés que les créateurs tout public : 40% (SARL et EURL) contre 30%.

### Secteur d'activité :

Les créateurs migrants créent essentiellement dans le commerce.





## IV – Comparaison entre les demandeurs d’emploi accompagnés de courte durée et les demandeurs d’emploi accompagnés de longue durée

### A- Les créateurs

On a pu dresser les mêmes constats que l’APCE sur les demandeurs d’emploi de longue durée (plus d’1 an)

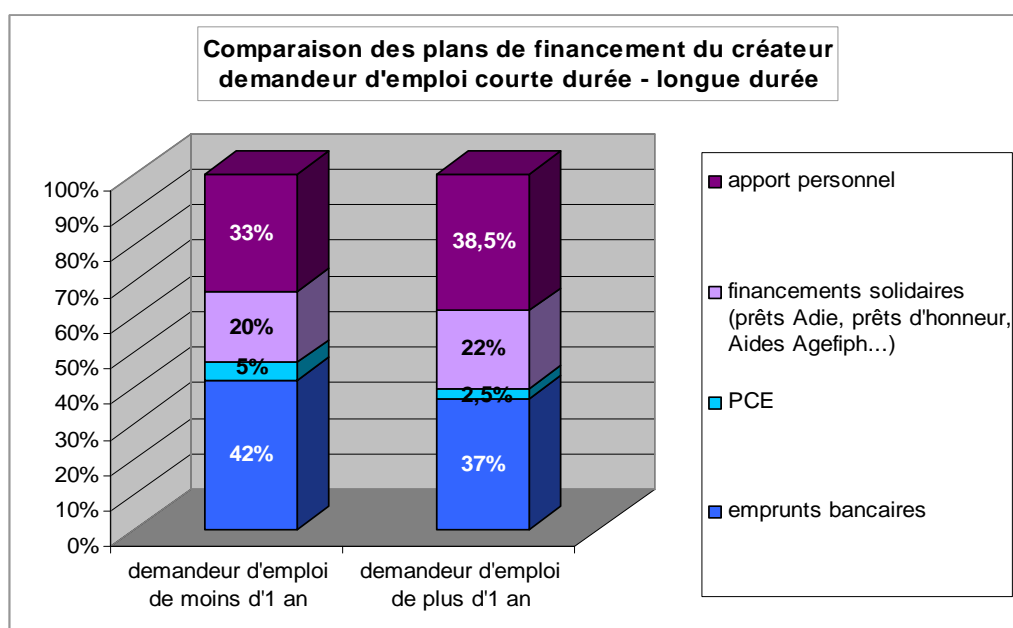
- On recense d’avantage de populations économiquement fragiles chez les demandeurs d’emploi longue durée. **36%** des demandeurs d’emploi longue durée sont bénéficiaires du RMI (46% dans le profil APCE) contre 16% pour les demandeurs d’emploi courte durée.

- **20%** de créateurs demandeurs d’emploi longue durée ont plus de 50 ans **contre 12%** pour les créateurs demandeurs d’emploi courte durée et 5% des créateurs demandeurs d’emploi longue durée ont moins de 26 ans contre 10% de créateurs demandeurs d’emploi courte durée.

- Concernant les femmes, elles représentent **35%** des demandeurs d’emploi longue durée **contre 30%** des demandeurs d’emploi courte durée.

- Les demandeurs d’emploi longue durée sont moins nombreux à être diplômés de l’enseignement supérieur BAC+2 à +5 (36% contre 43 %).

### B- Le financement du projet



Le prêt bancaire obtenu occupe une place plus importante dans le plan de financement des demandeurs d’emploi de courte durée (42 %) que dans celui des demandeurs d’emploi de longue durée (37 %).

## ***C- Quelques caractéristiques de l'entreprise***

On tire les mêmes constats que l'APCE concernant les caractéristiques des entreprises :

Les demandeurs d'emploi de longue durée immatriculent plus fréquemment leur entreprise sous forme d'entreprise individuelle (71% des demandeurs d'emploi longue durée contre 65% des demandeurs d'emploi courte durée) et moins souvent sous forme d'EURL (6% contre 9%)

Ils créent plus dans les services aux personnes (18% des demandeurs d'emploi longue durée contre 16% des demandeurs d'emploi courte durée). Pour les autres secteurs, les parts sont quasi-similaires entre demandeurs d'emploi longue durée et courte durée.

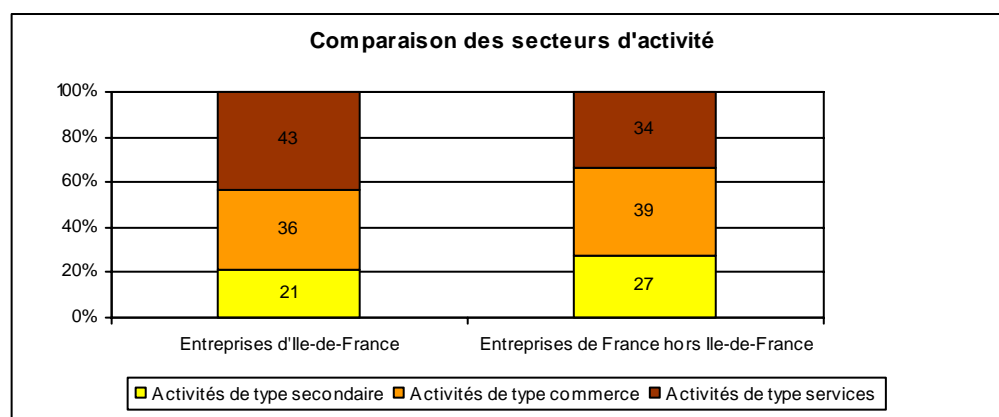
## V- Comparaison entre les demandeurs d'emploi accompagnés d'Ile-de-France et les demandeurs d'emploi accompagnés de l'ensemble des autres régions françaises

### A- Les secteurs d'activités

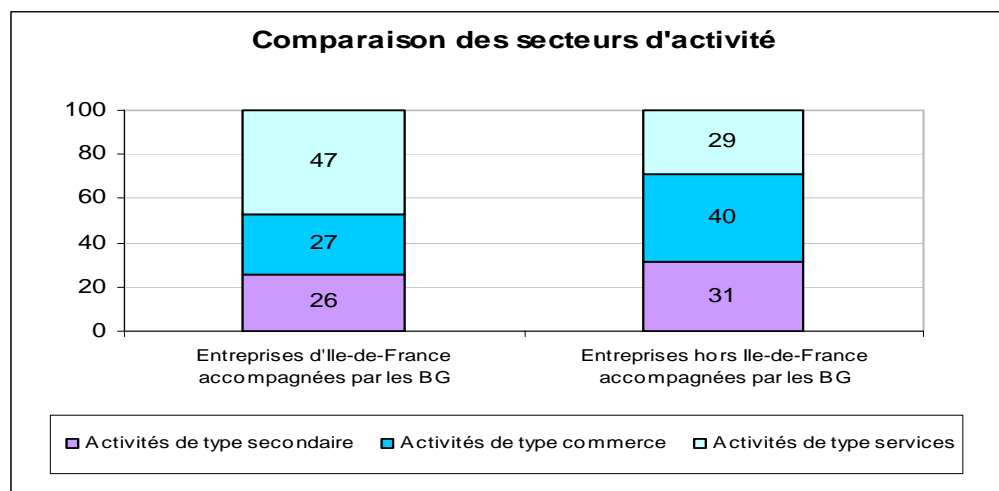
Même si les chiffres ne sont pas toujours identiques, nous avons pu constater des tendances proches de celles de l'APCE sur :

- Les services : il y a plus de créateurs en Ile-de-France  
→ 47% des créateurs demandeurs d'emploi ont créé dans ce secteur en Ile-de-France contre 29% dans l'ensemble des autres régions françaises, et en particulier dans les services aux entreprises (25% contre 15%)
- Le secondaire : il y a moins de créateurs dans le BTP en Ile-de-France  
→ 9% contre 14% dans l'ensemble des autres régions françaises
- Les activités de commerce en Ile-de-France : il y a moins de créateurs en Ile-de-France  
→ 27% contre 40% dans l'ensemble des autres régions françaises

### Données APCE



### Données RBG



On a pu encore faire le même constat que l'APCE sur le statut juridique des entreprises :

Il y a plus de sociétés en Ile-de-France que d'entreprises individuelles, contrairement au reste du pays :

→ 53% d'entreprise individuelle en Ile-de-France contre 73% dans l'ensemble des autres régions

→ 44% de SARL et EURL en Ile-de-France contre 25% dans l'ensemble des autres régions

### ***B- Le financement du projet***

On a pu faire le même constat que l'APCE sur les créateurs demandeurs d'emploi d'Ile-de-France qui sont moins nombreux à avoir bénéficié d'Eden ou d'exonération : 10% en Ile-de-France contre 15% dans l'ensemble des autres régions.

### ***C- Le profil des chefs d'entreprises***

On a pu faire le même constat que l'APCE sur la proportion de femmes : elle est similaire en Ile-de-France et dans l'ensemble des autres régions :

→ 33% de femmes en Ile-de-France contre 32% hors Ile-de-France

Idem pour l'âge : les créateurs d'Ile-de-France sont en moyenne plus âgés que les créateurs de l'ensemble des autres régions :

→ 5% de créateurs ont moins de 26 ans en Ile-de-France contre 10% hors Ile-de-France et 13% de plus de 50 ans en Ile-de-France contre 10% hors Ile-de-France.

Concernant le niveau d'études et la catégorie socioprofessionnelle antérieure, on a pu encore faire le même constat que l'APCE, soit que les créateurs sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur en Ile-de-France :

→ 56% de Bac+2 à +5 dont 16% de Bac+5 contre 35% dans l'ensemble des autres régions dont 7% de Bac+5. Dans les autres régions, 40% ont un BEP/CAP contre 23% en Ile-de-France.

Les créateurs sont plus souvent d'anciens cadres en Ile-de-France : 26% contre 16% dans l'ensemble des autres régions.

Concernant les allocataires du RMI, contrairement aux résultats de l'APCE, il y a plus de créateurs demandeurs d'emploi allocataires du RMI en Ile-de-France (30%) et notamment sur Paris que dans l'ensemble des autres régions (17%).

Dernier constat au niveau de la situation de famille du créateur : le créateur est plus souvent marié et moins souvent célibataire dans l'ensemble des autres régions qu'en Ile-de-France :

→ 36% de créateurs célibataires en Ile-de-France contre 30% dans l'ensemble des autres régions et 40% de créateurs mariés en Ile-de-France contre 45% dans l'ensemble des autres régions.

# ANNEXES

## LIRE AUSSI...

- APCE, « Créations pures et reprises en 2002 », n° IA01, [www.apce.com](http://www.apce.com) – Rubriques : Observatoire de la création / 50 questions clés / Profil des entreprises : données générales.

*Note qui donne le profil des entreprises (créations pures et reprises) de leur dirigeant.*

- APCE, « Création pure d'entreprise en [région] » n° MB03 à MB28, [www.apce.com](http://www.apce.com) – Espace Professionnels – Rubriques : Etudes et statistiques / Par Thèmes / Caractéristiques des nouvelles entreprises et de leur créateurs par région.

*Note qui informe sur le profil des entreprises et de leur dirigeant pour chaque région de France métropolitaine et chaque département d'Outre-mer.*

- APCE, « Créations pure et créateurs d'entreprise en [région] », [www.apce.com](http://www.apce.com) – Rubriques : Observatoire de la création / Etudes / Nouvelles entreprises en région / Créations pures et créateurs d'entreprise en région.

*Document de 4 pages qui offre une approche rapide du profil des créateurs et de leur entreprise pour chaque région de France métropolitaine et chaque département d'Outre-mer.*

- APCE, « L'accompagnement des créateurs d'entreprise : quelles structures ? Quels profils de créateurs accompagnés ? », [www.apce.com](http://www.apce.com) – Rubriques : Observatoire de la création / 50 questions clés / Appuis à la création.

- APCE, « La création d'entreprise en 2005 », [www.apce.com](http://www.apce.com) – Rubriques : Observatoire de la création / La création en chiffres.

*Note annuelle sur la création d'entreprise en France*

- RBG, « Les créateurs handicapés en IdF en 2005 », Observatoire RBG pour l'Observatoire des dispositifs d'insertion des travailleurs handicapés en IdF – sur demande ou [www.handipole.org](http://www.handipole.org)

- RBG, « Les femmes créateurs en 2005 », Observatoire RBG – sur demande

- RBG, « Les créateurs de moins de 26 ans en 2005 », Observatoire RBG – sur demande

- RBG, « Profil du créateur BG 2004 », comparaison du créateur et du repreneur, Observatoire RBG – sur demande

Nous rappelons que vous pouvez retrouver sur l'Espace Professionnels du site de l'APCE des fiches statistiques par régions, départements et zones d'emploi ainsi que différents indicateurs statistiques et des notes d'analyse régionales concernant les créations de l'année 2005.

Nous rappelons également que la rubrique « 50 questions clés » du site de l'APCE propose des fiches d'analyse de la création sur différents thèmes : les femmes, les jeunes, le niveau de formation scolaire, le secteur de la construction, le mode de financement, la nature juridique de l'entreprise...